

# 09

# LE BULLETIN



AVOCATS  
BARREAU  
• PARIS

15 MAI 2025

LES 80 ANS  
DE LA LIBÉRATION

#bulletindubarreau



CONSEIL DE L'ORDRE  
Ordre du jour et travaux  
→

ÉDITO

En leur mémoire, pour notre liberté  
→



REPÈRES

**Charte LGBT+ :**  
**3 questions à Charles Ohlgusser**



À LA UNE

**Les 80 ans de la Libération**



RENCONTRE AVEC

**Julia Bombardier**



LE BARREAU DANS LE MONDE

**Les barreaux français, mobilisés  
pour défendre l'État de droit  
en Europe**



LES GRANDES ARCHIVES

**L'accès aux archives, un enjeu  
pour le travail mémoriel**

LES ÉCHOS DU PALAIS →

ANNONCES & CARNETS →

CRÉDITS →



# ÉDITO

Pierre Hoffman  
& Vanessa Bousardo

BÂTONNIER ET VICE-BÂTONNIÈRE DE PARIS



## En leur mémoire, pour notre liberté

Chères consœurs, chers confrères,

C'était il y a 80 ans, le 8 mai 1945. À Berlin, le général de Lattre de Tassigny signait, au nom de la France, l'acte de capitulation de l'Allemagne nazie, mettant ainsi un terme à une guerre d'une violence inouïe et rendait à la France sa place parmi les nations libres — grâce à celles et ceux qui n'avaient jamais cessé de lutter. À ses côtés, un homme. Un avocat. René Bondoux, chef de son cabinet depuis un an, reconnu pour ses compétences militaires remarquables et son sens politique.

Trente ans plus tard, en 1975, il témoigne dans *Le Figaro* de cette nuit singulière. L'atmosphère est pesante. Les visages sont crispés. La cérémonie, qui dure près d'un quart d'heure, se déroule dans le plus grand silence. À seulement quelques mètres de lui, les militaires allemands peinent à contenir leur rage. « Ils vivent leur drame, désespérés de leur impuissance », et cette colère qui les saisit, ils la dominent à peine. L'un d'eux, écrit-il, « se mord les lèvres au sang pour se dominer et refuser à ses ennemis l'orgueil de le voir sangloter ». Un moment gravé à jamais dans sa mémoire, et dans celle de la Nation.

La victoire, enfin. Après cinq années de douleur et de peur. Conquête à la force de l'engagement, au prix de tant de sacrifices, fruit de tant de résistances — civiles, armées, à la lumière du droit ou dans l'ombre, l'illégalité et la clandestinité. Notre barreau n'oublie pas celles et ceux qui, parmi ses membres, se sont battus et ont résisté. Face à ceux qui avaient dévoyé les valeurs de notre serment, ils les lui ont rendues. C'est à eux

que nous rendons hommage, à ces armées, visibles et invisibles qui ont défendu nos idéaux, incarné cet idéal de justice et permis qu'advienne ce jour de liberté.

Ce souvenir, nous le faisons vivre. Dans la continuité du travail engagé par nos prédécesseurs, nous poursuivons l'exploration de notre propre histoire, celle du barreau de Paris pendant l'Occupation. Sous la direction du vice-bâtonnier Basile Ader, conservateur du Musée du Barreau, grâce à l'engagement de Cindy Geraci, directrice du Musée, et de douze bénévoles, est né le site *Mémoire 39/45*, retraçant le parcours des avocats pendant la guerre. Grâce à leur travail, ces figures longtemps restées dans l'ombre reprennent vie. Combattants, résistants, déportés ou disparus – ils étaient nombreux. Mais avocates, avocats, avant tout.

C'est cette histoire que nous devons transmettre, ce devoir de mémoire nous rappelant le lien très fort qui, toujours, unit la singularité de chaque parcours à notre histoire collective. En nous permettant de regarder l'histoire en face, il vient prévenir, aussi, la répétition des fautes et des crimes passés, et devient un socle sur lequel nous pouvons construire l'avenir.

À travers ce bulletin, nous commémorons la Libération de la France et de notre Palais. Nous saluons l'engagement des avocats qui ont combattu pour notre pays. Plus encore, nous prolongeons leur geste. En portant leur héritage, et en gardant vivant ce qui les a animés : le refus de l'inacceptable, la défense de valeurs et d'un idéal plus grand que soi.

Puisse alors revivre la mémoire de ceux qui se sont battus pour nous, et notre liberté. ■



Ordres du jour  
et travaux



Ordre du jour  
du mardi 29 avril 2025



Ordre du jour  
du mardi 6 mai 2025

## Travaux du Conseil

Proposition de loi sur la justice des mineurs :  
motion du Conseil de l'Ordre

Motion du Conseil de l'Ordre à la suite  
du rapport relatif à la mise à l'abri des mineurs  
non accompagnés

## Conseil de discipline

Décision du 2 octobre 2024  
Jean-Dominique Lovichi

Décision du 10 décembre 2024  
Karima Chikhi

Décision du 17 décembre 2024  
Assiya Bennezzar

## Séance du Conseil du mardi 29 avril 2025

# Ordre du jour

- Communications du bâtonnier et de la vice-bâtonnière

### **AFFAIRES ADMINISTRATIVES, HONORARIATS, APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL**

- Affaires administratives, accès à la profession, prestations de serment et structures d'exercice
- Honorariats
- Approbation des procès-verbaux des Conseils des 8 avril et 15 avril 2025

### **COMMISSIONS OUVERTES/FORMATION CONTINUE**

- Présentation par Laurence Le Tixerant, responsable du service des commissions ouvertes de l'Ordre

### **SUBVENTIONS**

- Présentation par Antoine Juaristi des subventions aux associations et aux syndicats et vote

### **MINEURS**

- Présentation par Fadéla Houari
- Bilan annuel de l'Antenne des mineurs
- Rapport relatif à la mise à l'abri des mineurs non accompagnés
- Motion sur la proposition de loi visant à restaurer l'autorité de la justice à l'égard des mineurs délinquants

### **AUDIENCES DISCIPLINAIRES/VISIOCONFÉRENCE**

- Communication de la bâtonnière doyenne Marie-Aimée Peyron et de Nathalie Schmelck sur l'introduction de la visioconférence dans les audiences disciplinaires à la suite de l'arrêté du 2 avril 2025

## **INTELLIGENCE ARTIFICIELLE/DÉONTOLOGIE**

- Communication de Mesdames Hélène Christidis et Marion Couffignal et de Messieurs Frédéric Bibal et Emmanuel Mercinier-Pantalacci sur les «travaux en cours et à venir sur l'intelligence artificielle et la déontologie»

## **CRED**

- Vote d'une délibération autorisant le bâtonnier de Paris à se constituer partie civile, au nom et pour le compte de l'Ordre des avocats à la Cour de Paris devant la 10<sup>e</sup> chambre du tribunal judiciaire de Paris pour des chefs d'escroquerie et de tentative d'escroquerie et ce, en état de récidive légale, et de refus de remise d'une convention secrète de déchiffrement

## **RÉPRESSION DES ACTES SEXUELS NON CONSENTIS**

- Constitution d'un groupe de travail sur les conséquences à tirer des arrêts rendus par la CEDH le 24 avril 2025 condamnant la France pour violation des articles 3 (interdiction de la torture et des traitements inhumains ou dégradants) et 8 (droit au respect de la vie privée) et 14 (interdiction de la discrimination) ■

## Séance du Conseil du mardi 6 mai 2025

# Ordre du jour

- Accueil et réception des secrétaires de la Conférence du stage
- Communications du bâtonnier et de la vice-bâtonnière

### **AFFAIRES ADMINISTRATIVES, HONORARIATS, APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL**

- Affaires administratives, accès à la profession, prestations de serment et structures d'exercice
- Honorariats
- Approbation du procès-verbal du Conseil du mardi 29 avril 2025

### **ÉLECTIONS ORDINALES**

- Rapport de Éric Ader relatif au calendrier électoral de l'Ordre

### **PROJET CRÈCHE**

- Point d'étape avec intervention de Karen Noblinski

### **CNB**

- Point d'information de Marion Couffignal et de Charles Ohlgusser ■

# Les faits marquants de votre vie professionnelle



## 01



Charte LGBT+ :  
3 questions à Charles Ohlgusser

## 02



Retour sur la journée des fiscalistes  
du 15 mai

## 03



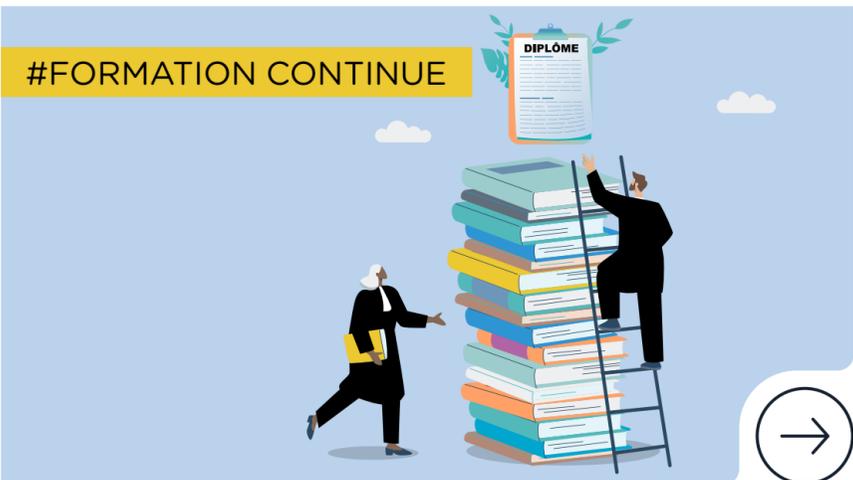
Le Conseil de l'Ordre poursuit  
son soutien aux associations  
et développe de nouvelles commissions  
thématiques

# 04



IA : signature d'un partenariat  
entre le barreau de Paris et Jimini

# 05



FCO : construisons ensemble  
des formations qui vous ressemblent !

# 06



Découvrez le guide social unique 2025 !

# 07



Service fortement réduit  
au barreau de Paris pendant  
le pont de l'Ascension

## Trois questions à Charles Ohlgusser sur la charte LGBTQ+ du barreau de Paris



*Charles Ohlgusser, membre du Conseil de l'Ordre, revient sur la première année d'application de la charte d'inclusion des personnes LGBTQ+ en cabinet d'avocats en place en juin 2024, à l'approche de la journée*

*internationale contre l'homophobie du 17 mai 2025.*

**Le Bulletin du Barreau** — Près d'un an après son adoption, quel premier bilan tirez-vous de la mise en œuvre de la charte d'inclusion des personnes LGBTQ+ en cabinet d'avocats ?

**Charles Ohlgusser** — Depuis la rédaction de cette charte avec le soutien rédactionnel de l'AFA-LGBT et son vote, à l'unanimité par le Conseil de l'Ordre, un succès certain a été remporté, puisqu'un grand nombre de cabinets de grande dimension l'ont signé et ont largement communiqué sur le sujet. Nous n'avons pas encore pu chiffrer les évolutions factuelles, mais des travaux seront prochainement entrepris. En tout état de cause, c'est une bonne chose, car ces premiers succès ont permis de remettre en avant les principes essentiels auxquels la charte est rattachée.

**Le Bulletin du Barreau** — Pourquoi cette charte s'inscrit-elle, selon vous, dans les principes déontologiques de l'avocat ? En quoi rejoint-elle les valeurs fondamentales de notre profession ?

**Charles Ohlgusser** — Sur le fond, la charte s'inscrit pleinement dans les principes d'égalité et de non-discrimination qui sont des règles cardinales de la profession (article 1.3 du RIN). Plus encore elle rappelle l'impérieuse nécessité de respecter les principes essentiels, de délicatesse, de modération et de courtoisie au quotidien. Au-delà du respect de ces principes sur la forme, il s'agit aussi d'un engagement ferme à traiter de façon égalitaire les salariés, collaborateurs et associés en termes d'avancement de carrière, de promotion au sein de la structure ou de parentalité. Le cabinet s'applique donc à adopter une démarche

réactive et prospective concernant les éventuelles difficultés qui pourraient advenir sur les thématiques LGBT+. Enfin, la charte n'est pas qu'une simple mise en lumière de principes déjà existants dans ce cadre spécifique. Elle va bien au-delà dans ses conséquences pratiques. Les cabinets signataires se démarquent et envoient un message fort à leurs équipes en montrant qu'ils sont des *safe places* dans lesquelles la vie privée n'a pas d'incidence sur la vie professionnelle et sa pratique au quotidien. Alors que la moitié des personnes LGBT+ dissimulent encore leur orientation sexuelle ou leur identité de genre sur leur lieu de travail, celles-ci sont ainsi informées qu'elles peuvent, par exemple, faire état de leur situation maritale ou d'un projet parental lors d'une discussion devant une machine à café, de la façon la plus banale, sans craindre une moquerie, un jugement de valeur, ou un propos malveillant. Quelque part, ce bien-être au travail, dans le respect de chacun, rejoint pleinement les valeurs fondamentales de notre profession.

### **Le Bulletin du Barreau – Quelles sont les prochaines étapes pour continuer à faire vivre la charte et cet engagement ?**

**Charles Ohlgusser** – À ce stade et malgré un bel engouement de certains cabinets de grande dimension, la charte reste encore trop peu signée par les structures plus modestes. Du fait de sa vocation également pédagogique, nous souhaitons qu'elle se répande également dans ces structures afin de sensibiliser de façon plus globale sur le sujet. En outre, nous allons nous atteler au cours de la prochaine année à établir des données chiffrées sur l'impact de cette charte au sein de la profession ainsi que sur l'évolution des discriminations ou de toutes autres difficultés rencontrées sur la thématique LGBT+. ■



## Retour sur la journée des fiscalistes du 15 mai



*Cette année encore, les avocats du barreau de Paris se sont mobilisés pour aider les contribuables parisiens à remplir leur déclaration d'impôts.*

Pour cette opération 2025, plus de **130 permanences** se sont tenues dans **l'ensemble des mairies d'arrondissement** de la capitale.

Chaque année, plus de **650 personnes** bénéficient de consultations juridiques gratuites assurées par des avocats parisiens spécialisés en droit fiscal. Les questions portent le plus souvent sur :

- les conseils à la déclaration;
- l'aide à la rédaction;
- la famille;
- l'immobilier.

L'accueil à ces consultations est inconditionnel et se fait sans rendez-vous.

En plus de ces dispositifs à destination du grand public, des permanences réservées aux agents de la ville de Paris se déroulent au sein de la Direction des affaires juridiques, ainsi qu'une permanence au point d'accès au droit de la prison de la Santé.



— Avec Franck Peterson, MCO, Thibault Soria, avocat, Stéphanie Réatif, directrice générale des services de la mairie du 15<sup>e</sup> arrondissement et Chady Raad Jawad, adjoint à la cheffe de la mission accès au droit à la direction juridique de la Ville de Paris





**MEHRAD IZADPANA**  
Avocat au barreau de Paris

*«La plupart des gens ne connaissent pas les méandres et les possibilités que peut offrir le code fiscal.*

*Les gros contribuables ont déjà des avocats-fiscalistes et sont bien au fait des dispositifs. La majorité des contribuables ignore les possibilités qui lui sont offertes, notamment dans le cadre immobilier.*

*Quelques exemples fréquents que je peux voir lors de ces consultations? Certaines mères célibataires ignorent qu'elles peuvent bénéficier d'un abattement supplémentaire, ou bien des personnes isolées, souvent âgées, peuvent prendre peur à la rédaction de la déclaration.*

*Cette journée permet de rapprocher du droit ces personnes souvent rétives à la fiscalité, alors que cela concerne l'ensemble des personnes résidant sur le territoire.»*

**CHADY RAAD JAWAD**  
Adjoint à la cheffe de la mission  
accès au droit  
Direction des affaires juridiques  
de la mairie de Paris



*«La journée des fiscalistes est une journée très attendue aussi bien par les mairies d'arrondissements que les Parisiennes et Parisiens. Chaque année, ce sont plusieurs centaines de personnes qui bénéficient de l'aide précieuse des avocats pour leur déclaration d'impôts. Le barreau et la ville de Paris sont engagés ensemble depuis plusieurs dizaines d'années en faveur de l'accès au droit. La journée fiscaliste est l'occasion de rappeler que des aides juridiques gratuites sont disponibles pour toutes et tous à Paris. Un service de proximité donc, à l'image des mairies d'arrondissements qui demeurent un service public pleinement accessible aux habitants.»*

Si vous souhaitez participer aux prochaines éditions, vous pouvez vous rapprocher de l'équipe de l'accès au droit, en écrivant à l'adresse [ad-tpepme@avocatparis.org](mailto:ad-tpepme@avocatparis.org). ■

## Le Conseil de l'Ordre poursuit son soutien aux associations et développe de nouvelles commissions thématiques



Le Conseil de l'Ordre a reçu, en sa séance du 29 avril dernier, le service de la formation continue et de la vie associative, qui accompagne les commissions ouvertes et les associations du barreau de Paris.

Lors de cette rencontre, la responsable du service, **Laurence Le Tixerant**, a partagé quelques données clés concernant les formations proposées en 2024. Pas moins de 366 formations ont été dispensées, auprès de 39 000 participants. Les webinaires représentent la modalité de formation privilégiée avec plus de 30 500 participants, ce qui témoigne du succès de la digitalisation de l'offre formative. Les commissions ouvertes ont également connu un vif succès. 97 webinaires se sont tenus, auxquels ont participé plus de 13 000 participants. Les formations en présentiel ont tout de même permis de réunir plus de 3 500 confrères.

Cette séance a aussi été l'occasion de rappeler que l'année 2024 a vu naître deux nouvelles commissions thématiques, reflet des enjeux contemporains auxquels notre profession est confrontée :

- la commission *Droits et éthique de l'IA*, dirigée par **Éric Le Quellenec** et **Frédéric Guénin**, qui explore les implications juridiques et déontologiques de l'intelligence artificielle dans notre pratique professionnelle;
- la commission *Droit des enfants*, dirigée par **Nawel Oumer** et **Mélanie Duverney-Prêt**, qui se consacre aux enjeux spécifiques liés à la protection des droits des mineurs.

Ces nouvelles commissions viennent enrichir le panel déjà existant et témoignent de la volonté de l'Ordre de rester à la pointe des évolutions technologiques et sociétales qui impactent notre profession.

Les avocats parisiens intéressés par ces nouvelles thématiques sont invités à se rapprocher de ces commissions pour participer à leurs travaux et contribuer à la réflexion collective.

Pour plus d'informations concernant les formations disponibles ou les modalités de participation aux commissions, nous vous invitons à contacter le service de la formation continue et de la vie associative. ■

## IA : signature d'un partenariat entre le barreau de Paris et Jimini



*Le barreau de Paris et Jimini, spécialiste français de l'intelligence artificielle juridique pour les professionnels du droit, annoncent la signature d'un partenariat inédit permettant aux cabinets de 1 à 20 avocats de bénéficier d'un accès gratuit de 3 mois à la plateforme d'IA générative de Jimini. Cette initiative s'inscrit dans une volonté commune de démocratiser l'adoption de technologies souveraines, sécurisées et éthiques au service du métier d'avocat.*

À partir d'aujourd'hui, les cabinets parisiens comptant jusqu'à 20 avocats peuvent bénéficier d'un accès gratuit de 3 mois à la plateforme d'IA générative de Jimini. L'objectif de ce partenariat est d'offrir un gain de temps immédiat sur des tâches juridiques chronophages, sans compromis sur la sécurité ou la confidentialité.

### **Ce que propose Jimini pendant ces 3 mois :**

- automatisation des recherches documentaires et analyses juridiques (recherche et analyse documentaire, extraction d'informations, génération de premières versions de consultations, correction automatisée de documents);
- génération de premières versions de consultations avec corrections et relectures automatiques;
- assistant juridique francophone formé au droit continental;
- entraînement personnalisé selon les besoins spécifiques de votre cabinet.

Jimini s'engage à proposer une IA respectueuse du secret professionnel et des principes déontologiques de la profession pour accompagner les avocats dans leur transformation numérique avec des outils concrets, sûrs et accessibles. **Les données hébergées sont en France, avec un compartimentage strict entre chaque cabinet et restent 100 % confidentielles. ■**

## FCO : construisons ensemble des formations qui vous ressemblent !



Chères consœurs, chers confrères,

Le barreau de Paris est soucieux de vous proposer des sujets  
et des modalités de formation continue correspondant à vos attentes.

Pour nous aider dans cette démarche, pouvez-vous prendre 5 minutes  
pour répondre à ce questionnaire anonyme ?

Merci beaucoup par avance pour votre participation. ■

**Je participe à l'enquête !**

**<https://form.typeform.com/to/r9RgREBL>**

## Service fortement réduit au barreau de Paris pendant le pont de l'Ascension



*En raison du pont de l'Ascension, les services de l'Ordre et de la Carpa seront fermés le vendredi 30 mai prochain.*

Le service des managements de fonds de la CARPA fonctionnera en service allégé.

Les permanences du Bus de la solidarité seront quant à elles annulées le 30 mai et le 1<sup>er</sup> juin.



## Les 80 ans de la Libération



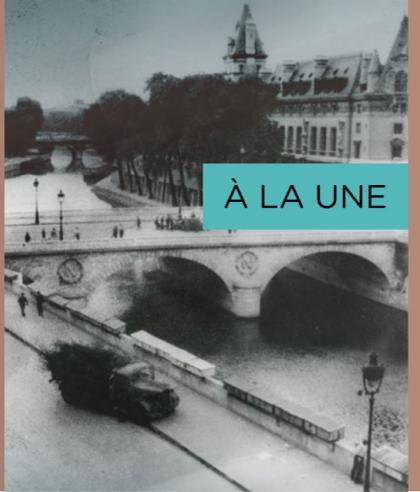
### Les six jours de feu du Palais de justice

Emmanuel Blanc, avocat parisien, rejoint les F.F.I en 1944, sous le commandement du docteur H.C. Devaux, commandant des F.F.I. du VI<sup>e</sup> arrondissement de Paris, du bâtonnier Charpentier et du procureur de la République Robert Vassart. Il devient alors commandant et dirige 60 hommes, principalement (...)

EMMANUEL BLANC  
AVOCAT  
Rue de Rennes  
LITTRÉ 07-41

FFI  
Commandant  
du Palais

*L'air passe au Palais  
à la minute requise et  
surtout tous les jours au*



Les avocats parisiens  
dans la Résistance :  
l'honneur de notre barreau  
pendant l'Occupation

Trois questions à Emmanuel  
Escard de Romanovsky  
sur les anciens combattants  
du barreau de Paris



René Bondoux,  
le 8 mai 1945

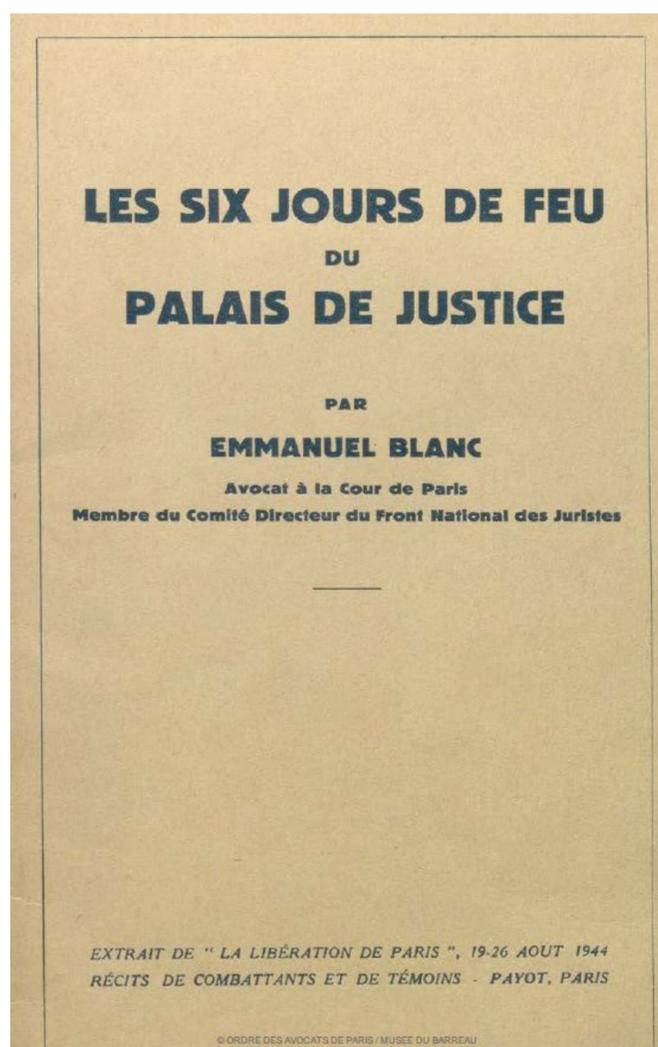
## Les six jours de feu du Palais de justice



**Emmanuel Blanc**, *avocat parisien*, rejoint les FFI en 1944, sous le commandement du **docteur H.C. Devaux**, commandant des FFI du VI<sup>e</sup> arrondissement de Paris, du **bâtonnier Charpentier** et du **procureur de la République Robert Vassart**. Il devient alors

*commandant et dirige 60 hommes, principalement des agents de police, dans le Palais de justice.*

*La Libération approche. C'est **Emmanuel Blanc** qui, dans son ouvrage paru en 1946, Les six jours de feu du Palais de justice, raconte ces jours historiques.*



— *Les six jours de feu du Palais de justice*, Emmanuel Blanc, brochure parue en 1946.

Le 19 août 1944, dès le matin, le drapeau français flotte sur la Cité qui a donné l'exemple.

Les Allemands préparent leur départ de la capitale. Un ordre se transmet secrètement entre initiés : « *Ouvrez le feu à 15 heures* ». Au début de l'après-midi, douze gardiens de la paix sont affectés au **commandant Blanc** pour tenir la partie du palais entre le boulevard et le quai. Les postes avancés de la place Dauphine dépendront de la Police judiciaire.

*« Quelques vieux confrères en robe animent les galeries. Ils sont venus pour plaider et semblent éperdus. On les invite à regagner leurs domiciles et le Code civil, ce qu'ils font avec empressement »*, précise-t-il.

La meilleure vue du boulevard est celle du bureau du procureur. Avec son autorisation, les hommes se postent dans cette antichambre. D'autres équipes stationnent dans les cabinets d'instruction dont les fenêtres donnent sur le boulevard Saint-Michel. Les couloirs et les galeries se transforment en un véritable théâtre des opérations. La 15<sup>e</sup> chambre correctionnelle devient un dépôt d'armes hétéroclites (fusils, mitrailleuses, pistolets, etc.) et de munitions. Le dépôt était affecté à l'hébergement de prisonniers.

Un camion allemand s'approche, roulant moins vite que d'ordinaire. Les coups commencent! *« Tout le jour le feu a crépité »*.



— Combats de la Libération,  
place Saint-Michel, août 1944.

Dans le milieu de l'après-midi, Emmanuel part en reconnaissance des postes avancés et arrive au parvis de Notre-Dame. La cathédrale n'était pas protégée. Il n'y avait aucun poste avancé. Il fallait empêcher le départ des Allemands et se saisir de leurs armes pour continuer la lutte. Il se dirige ensuite vers la place du Châtelet où se déroulent de violentes fusillades. Le café Sarah Bernhardt sert de base de repli. Il termine son périple d'une heure et demie en passant par le Pont-Neuf :

« Que d'héroïsme dans ce palais rebelle ! Des hommes, de très jeunes hommes armés d'un revolver, attendant dissimulés sous des portes cochères, leur adversaire. Celui-ci survient, muni d'un fusil ou d'une mitrailleuse. Alors le volontaire engage le combat. Bien des nôtres ont péri dans cette lutte illégale ». Le bilan de l'après-midi est d'une dizaine de voitures, environ 20 à 30 personnes mises hors de combats.

Le jour suivant, le dimanche 20, le procureur s'installe dans son bureau, « impavide », « dans le fracas de la fusillade ». Les combats se poursuivent, mais les armes manquent. Les combattants se servent dans les scellés du greffe correctionnel, à l'initiative d'Emmanuel. Les FFI tirent avec des mitrailleuses ; les Allemands ripostent « par un feu nourri ».



— Combats de la Libération, pont Saint-Michel. 1944.

Le lundi 21 août, les FFI reçoivent la visite du **bâtonnier Jacques Charpentier**. Ce même jour, de nombreux prisonniers civils ou militaires affluent au dépôt, leurs interrogatoires débutent. Un canon est pris à l'ennemi et « *triomphalement installé quai des Orfèvres, devant l'entrée du 36* ». Les dépendances de la 15<sup>e</sup> chambre correctionnelle sont utilisées comme armurerie, contenant des armes et des munitions de 6 nations différentes, du « *canon capturé jusqu'au browning de dame à manche nacré* ». Et la nouvelle se répand que les Américains sont aux portes de Paris. En attendant leur arrivée, l'insurrection s'amplifie.

Les barricades encerclent la Cité. Des sacs de sable barrent le boulevard Saint-Michel. Des camions renversés interdisent l'accès au Pont-Neuf. Les FFI patrouillent place Dauphine. Les coups de feu fusent de partout, terrorisant les Allemands. Les abords du palais et de la préfecture sont inaccessibles. Toutes les issues du palais sont condamnées, sauf la porte de la Police judiciaire ; le standard téléphonique est supprimé, toutes les communications passent par le bureau du procureur, réceptionnées par un greffier volontaire. Le ravitaillement est assuré par la préfecture : « *les services de ravitaillements fonctionnent mieux qu'ils ne le firent depuis quatre ans !* » : la « popote » est installée dans la galerie des juges d'instruction, les couverts fournis par la buvette, et plusieurs victuailles proviennent des voitures mises hors de combat ; parmi l'un des camions, il y en eut un « *entièrement chargé de bouteilles de cognac Hennessy trois étoiles* ». Tout est donc organisé militairement. La garde de nuit est assurée, **Emmanuel Blanc** effectue une ronde tous les matins à trois heures.

Les combats se poursuivent les 22 et 23 août. Le 24 août à 18h, la préfecture fait circuler l'ordre suivant : « *Que tous les hommes endossent leurs tenues et se hâtent de dîner* ». Ce qui semble présager de grandes nouvelles. Toute la journée, la division Leclerc avait été signalée aux abords immédiats de Paris. Le soir, un message radiophonique de la Nation française indique que les avant-gardes sont entrées dans la capitale.

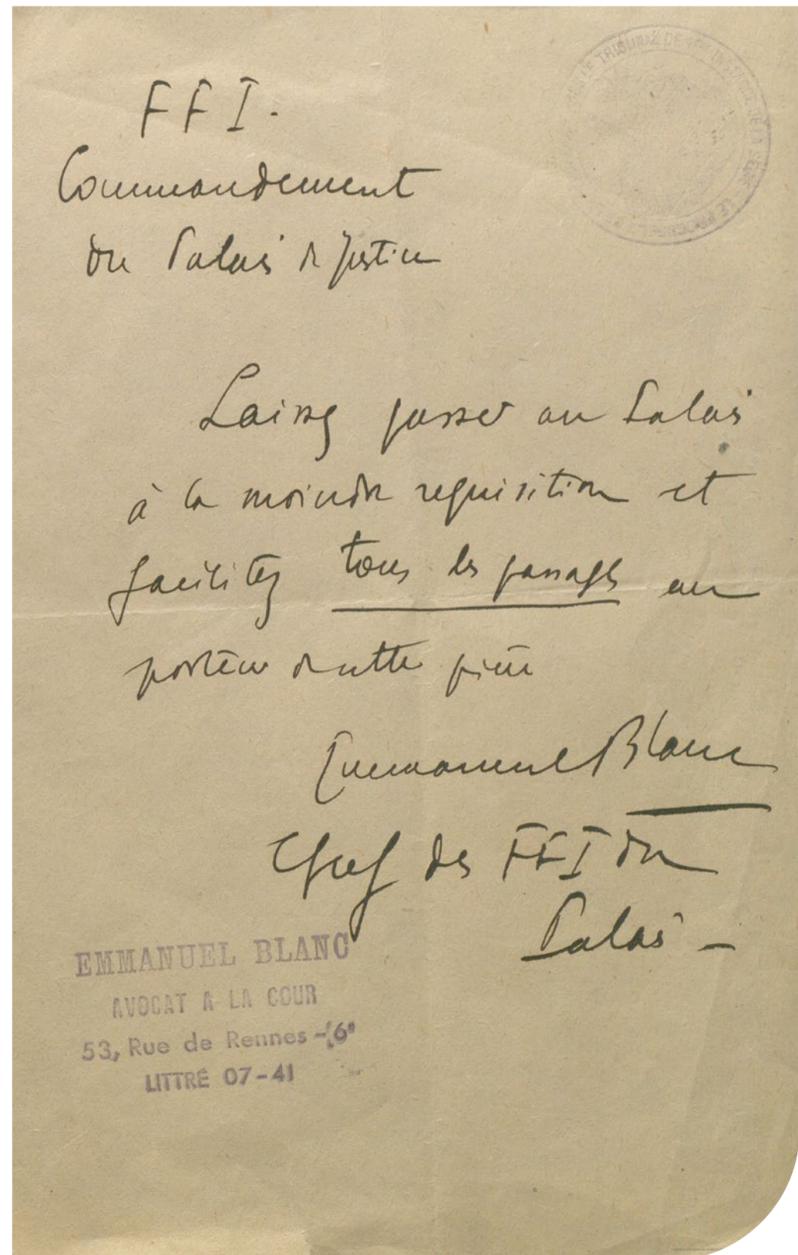
À l'aube du 25, « *la première qui fut belle depuis cinquante mois, se leva sur Paris libérée* ». Le dépôt vit une arrivée massive de prisonniers allemands de tous les quartiers de Paris. Ils seront dirigés plus tard vers un camp. L'atmosphère est particulière : la foule est suspendue aux grilles du palais, exprimant sa colère et son désir de vengeance. Tout l'après-midi, le boulevard du palais voit défiler des chars, des camions, des motos... Un banquet d'adieu est organisé pour tous les combattants du palais, tous sont présents. Durant cette insurrection, **Emmanuel Blanc** constate qu'il n'y a pas eu un seul blessé français.

**Emmanuel Blanc** quitte son poste des FFI et sollicite dès septembre son incorporation dans la justice militaire. Il s'engage au titre du 5<sup>e</sup> bureau de l'État-major des armées (EMA) et part en mission pour l'Allemagne où il reste jusqu'en octobre 1945. ■

**Cindy Geraci, directrice du Musée du Barreau**

**Article original :**

La biographie d'Emmanuel Blanc est en ligne sur le site.



— Laissez-passer d'Emmanuel Blanc, chef des FFI du Palais, 1944.

Emmanuel Blanc  
Chef des FFI du  
Palais -

EMMANUEL BLANC  
AVOCAT A LA COUR  
53, Rue de Rennes - 6e

Les avocats parisiens  
dans la Résistance :  
l'honneur  
de notre barreau  
pendant l'Occupation



*À l'occasion des 80 ans de la victoire du 8 mai 1945, le barreau de Paris a consacré le mardi 13 mai 2025 à une grande journée mémorielle, qui a commencé par une cérémonie solennelle du souvenir au Palais de justice, où avocats, magistrats, greffiers, autorités civiles et militaires, et représentants du monde combattant se sont recueillis pour honorer les morts pour la France de la grande famille judiciaire.*



La journée fut également marquée par l'inauguration, à la Maison du Barreau, de l'exposition itinérante du Musée du Barreau *Les avocats dans la Résistance*, créée avec le soutien du Musée de l'Ordre de la Libération. Ensuite, l'auditorium de la Maison du Barreau a accueilli deux tables rondes dédiées aux avocats parisiens résistants. Ces rencontres ont permis de mettre en lumière l'engagement exemplaire de nombreux membres de notre profession durant cette période sombre.



## Les pionniers de 1940-1942 : quand s'éveillaient les consciences

«*Nous devons regarder l'histoire en face*», rappelait le bâtonnier **Pierre Hoffman** en ouverture de ces tables rondes mémorielles, reprenant les mots de sa prédécesseuse **Julie Couturier** qui avait initié ce grand chantier historique. La première table ronde, modérée par l'historienne **Bénédicte Vergez-Chaignon**, a offert un éclairage précieux sur les premiers temps de la Résistance au sein du barreau parisien. **Jean-Paul Lévy** a d'abord présenté le contraste saisissant entre deux figures emblématiques : **Jacques Charpentier**, bâtonnier en 1938 qui s'accommoda du régime de Vichy, et **Étienne Carpentier**, son prédécesseur, qui refusa toute compromission et fonda dès janvier 1941 le groupe *France d'abord*. Ce dernier installa un véritable poste

de commandement de la Résistance au sein du Palais même, dans lequel les membres de son réseau se reconnaissaient grâce à trois petites perles discrètement portées sur le revers de leur veste.

**Marie-Alice Jourde**, AMCO, a ensuite évoqué ce qui fut, selon l'historien **Jean-Pierre Azéma**, « le deuxième acte collectif de résistance » après les marins rejoignant Londres : le refus des pleins

pouvoirs à Pétain le 10 juillet 1940. Sur les 80 parlementaires qui s'opposèrent à cette dérive, 20 étaient avocats, dont 11 du barreau de Paris. Parmi eux, 7 s'illustrèrent par un engagement durable dans la Résistance, incarnant ce « refus lucide et précoce de l'effondrement démocratique ».



Les interventions suivantes ont mis en lumière des formes de résistance parfois méconnues. **Géraldine Berger-Stenger**, avocate, et **Cindy Geraci**, directrice du Musée du Barreau, ont rappelé comment, dans les Stalags et les Offlags où se retrouvèrent près de 20 % du barreau parisien après l'armistice franco-allemand de 1940, ces avocats captifs développèrent une résistance intellectuelle et culturelle remarquable. **Michèle Brault**, AMCO, a ensuite rendu hommage aux avocats juifs résistants, ces « fous de la République » qui, loin d'être des victimes passives, furent des acteurs déterminés de la lutte contre l'oppression.



Pour clore cette première session, **Jean-Paul Jean**, président de chambre honoraire à la Cour de cassation et vice-président de l'Association française pour l'histoire de la justice (AFHJ), a évoqué ces magistrats qui, malgré les contraintes institutionnelles, choisirent la voie de l'honneur à travers des actes discrets, mais décisifs, nuancant ainsi l'image d'une magistrature unanimement soumise à Vichy.



## 1943-1945 : l'intensification de l'engagement jusqu'à la Libération

La seconde table ronde, modérée par l'historien **Denis Peschanski**, s'est concentrée sur la période 1943-1945, marquée par une résistance plus structurée et plus offensive face à l'occupant.

**Aline Hamel-Martinet**, avocate, et **Cindy Geraci** ont ouvert cette session en rendant hommage aux « oubliées de l'Histoire » : ces femmes avocates qui, malgré leur nombre restreint au barreau à cette époque, ont joué un rôle crucial dans la Résistance à travers des activités de renseignement, la fabrication de faux papiers ou l'hébergement de clandestins.

L'intervention suivante de **Michèle Brault** a mis en lumière le courage extraordinaire des avocats ayant accepté de plaider devant les juridictions



d'exception. Dans un contexte où défendre un résistant pouvait être considéré comme un acte de complicité, ces avocats ont risqué leur liberté et parfois leur vie pour maintenir un semblant de justice dans un système pervers.



**Basile Ader**, conservateur du Musée du Barreau, a ensuite présenté ces résistants qui, par leur engagement pendant l'Occupation, ont forgé une légitimité morale qui les conduira plus tard aux plus hautes fonctions du barreau. Cette génération d'avocats résistants a profondément influencé l'évolution de la profession dans l'après-guerre, imprégnant le barreau des valeurs de dignité et d'indépendance pour lesquelles ils s'étaient battus.

Pour clore cette table ronde, **Emmanuel Escard de Romanovsky**, AMCO, président de l'association des combattants du Palais, a évoqué les avocats ayant choisi la lutte armée et rejoint les *Forces Françaises Libres* à Londres ou les *Forces Françaises de l'Intérieur*. Parmi eux, plusieurs furent honorés de la distinction de *Compagnon de la Libération*, témoignant de leur contribution exceptionnelle à la libération de la France.

La journée s'est achevée par une synthèse des deux historiens modérateurs **Bénédicte Vergez-Chaignon** et **Denis Peschanski**.



Ces tables rondes, fruit d'un travail historique rigoureux mené par le Musée du Barreau et le collectif d'avocats rassemblés autour du projet *Mémoire 39-45*, ont ainsi permis de restituer un pan essentiel de notre histoire collective. Elles nous rappellent que si certains ont failli durant cette période sombre, nombreux sont ceux qui ont incarné les valeurs de justice et de liberté auxquelles notre profession reste profondément attachée. Comme l'a souligné le bâtonnier **Pierre Hoffman**, «*si certains ont été oubliés, c'est à nous qu'il revient d'en préserver la mémoire*». Un devoir de mémoire qui, selon les mots de **Basile Ader**, «*doit être porteur de paix pour le présent et d'espoir pour l'avenir*».

## ***Le procès de Manouchian, un hommage théâtral pour clore cette journée mémorielle***

Cette journée d'hommage s'est prolongée en soirée par une représentation théâtrale du *Procès de Manouchian, dit de l'Affiche Rouge*, œuvre écrite par **Basile Ader**. Cette pièce, présentée à l'auditorium de la Maison du Barreau, a reconstitué la parodie de justice infligée aux résistants des FTP-MOI (Francs-tireurs et partisans – main-d'œuvre immigrée), les unités de la résistance intérieure française communiste, par l'occupant nazi. Les comédiens ont redonné vie aux 23 condamnés à mort, et permis au public de découvrir comment ces résistants étrangers ont transformé leur procès en un acte de résistance et en une déclaration d'amour à la France. Cette représentation théâtrale s'est ainsi inscrite dans le prolongement concret des témoignages historiques évoqués durant les tables rondes, et dans le devoir de mémoire que poursuit le barreau de Paris depuis plusieurs années déjà sur cette époque sombre et contrastée. ■



## Trois questions à Emmanuel Escard de Romanovsky sur les anciens combattants du barreau de Paris



*Emmanuel Escard de Romanovsky est ancien membre du Conseil de l'Ordre et président de l'Association des Combattants du Palais.*

**Le Bulletin du Barreau – Comment l'engagement des avocats du barreau de Paris pendant la guerre a-t-il marqué l'histoire de la Résistance ?**

**Emmanuel Escard de Romanovsky** – L'engagement des avocats du barreau de Paris pendant la Seconde Guerre mondiale a marqué l'histoire de la Résistance, tant par leur action clandestine que par leur rôle intellectuel et moral dans la lutte contre l'occupant nazi et le régime de Vichy. Voici les principales dimensions de cet engagement.

Fidèles défenseurs des traditions humanistes, attachés aux libertés publiques et profondément patriotes, les avocats parisiens sont entrés en résistance dès 1940, notamment dans le réseau du musée de l'Homme. Cette tradition a naturellement conduit certains d'entre eux à entrer en résistance dès les débuts de l'Occupation, refusant l'armistice et la collaboration, et les atteintes portées aux droits fondamentaux, en particulier par les lois antisémites de Vichy.

Ainsi, de nombreux avocats ont rejoint les réseaux de la Résistance :

- René Georges Weill, avocat, engagé comme parachutiste, dès 1940 dans les Forces françaises libres ;
- Jacques Charpentier, avocat et membre du réseau *Combat*, participa à la rédaction de tracts et à l'organisation de la presse clandestine ;
- Léon-Maurice Nordmann, du groupe de résistance du musée de l'Homme, formé en juillet 1940.



— René Georges Weill (1908-1942).  
Compagnon de la Libération à titre posthume.  
Médaille de la Résistance.  
Médaille des services militaires volontaires.



— Jacques Renouvin (1905-1944).  
Compagnon de la Libération.  
Médaille de la Résistance.

Sans oublier les avocats au barreau de Paris qui ont été faits Compagnons de la Libération : Pierre Arrighi, **Jacques Renouvin**, **René Cassin** et Émile Laffon.

Le barreau de Paris comptait ainsi plusieurs dizaines de membres impliqués dans des réseaux comme *Combat*, *Libération-Nord*, *Défense de la France*, ou dans des actions spécifiques de sabotage, d'exfiltration de personnes recherchées ou de renseignement. Je vous invite à consulter leur biographie sur le site *Mémoire 39-45* du barreau de Paris.

Aux côtés d'une résistance « armée », il ne faut pas oublier que certains avocats ont aussi utilisé leur statut pour fournir des conseils juridiques clandestins, aider

à falsifier des papiers d'identité, sauver des Juifs ou organiser des fuites. Ils servaient de relais entre la résistance civile et les réseaux judiciaires ou administratifs, profitant de leur connaissance du système. Tout cela n'était bien évidemment pas sans risques. 99 confrères sont morts pour la France lors de la Seconde Guerre mondiale : au combat, en déportation, fusillés... Leur mémoire est honorée par une plaque dans la salle haute de notre bibliothèque au Palais de justice de Paris, et par le monument aux morts de la salle des Pas perdus, rappelant le sacrifice des avocats morts pour la France.

**Le Bulletin du Barreau — Quel impact ont eu les avocats devenus Compagnons de la Libération, et en quoi leur héritage vit-il encore au sein du barreau ?**

**Emmanuel Escard de Romanovsky** — Ils ont incarné l'avocat comme défenseur de la liberté au sens propre du terme, en s'engageant au risque de leur vie pour la France et ses valeurs. Leur action a influencé la reconstruction du droit français après 1945, en particulier dans le domaine des droits humains. René Cassin, par exemple, a participé à la rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948. Ces avocats ont contribué à affirmer que le droit devait servir l'émancipation et non la domination. L'héritage des avocats Compagnons de la Libération vit toujours au barreau de Paris, non seulement dans la mémoire institutionnelle, mais aussi dans l'exigence morale qui fonde encore aujourd'hui l'identité de la profession d'avocat.

**Le Bulletin du Barreau – Quel rôle joue l'exposition, le site *Mémoire 39-45* et ce type d'événement dans la préservation de la mémoire des avocats résistants et de leur contribution à l'histoire judiciaire de la France ?**

**Emmanuel Escard de Romanovsky** – Depuis 80 ans, le barreau et la famille judiciaire commémorent leurs morts pour la France auprès du monument aux morts du Palais de justice. Chaque année, nous lisons les noms des 99 avocats morts pour la France. Mais il y a quinze ans, nous avons voulu savoir qui étaient les hommes et les femmes derrière ces noms. Quels avaient été leurs parcours, leurs vies... Nous avons constitué un groupe de travail pour reconstituer leurs vies, établir leurs biographies et les mettre en ligne, afin de les faire vivre pour toujours. Notre journée du 13 mai est là pour rappeler leur mémoire et surtout la rendre vivante. ■



— Croix de guerre remise au barreau de Paris par Monsieur Vincent Auriol, président de la République, sous le bâtonnat de Monsieur Marcel Poignard, 17 janvier 1947.



— Remise de la croix de guerre 1939-1945 au barreau de Paris (17 janvier 1947) : André Le Troquer remettant la décoration au bâtonnier Marcel Poignard, dans la salle des conférences à la bibliothèque des Avocats.



## René Bondoux, le 8 mai 1945

*Le barreau de Paris était représenté dans la salle, à Berlin, le 8 mai 1945 lors de la signature de la reddition du 3<sup>e</sup> Reich. On attendait ce jour depuis près de six ans, après les invasions éclairs, après la terreur qui s'était abattue sur l'Europe, les occupations brutales, les arrestations arbitraires, les exécutions sommaires, les tortures, les déportations, les crimes de masse, après ces millions de morts et toute cette souffrance. Le jour tant espéré était arrivé : l'Allemagne allait signer une reddition sans condition. Déjà partiellement actée à Reims, le 7 mai, avec les forces de l'Ouest, la vraie, celle que Staline avait souhaitée, était organisée à Berlin. Dans la capitale même du Führer déchu. Elle devrait être signée par le maréchal Keitel, général en chef de ce qu'il restait des forces allemandes, et par les représentants des nations vainqueures, soit la Russie, les États-Unis et la Grande-Bretagne.*

La question de savoir si la France en serait n'était pas définitivement réglée. **De Gaulle** y tenait par-dessus tout. La signature de la France sur l'acte mettant fin à cette guerre apocalyptique devait parachever son œuvre commencée le 10 juin 1940, lorsqu'il transporta la vraie France, « la France Libre », à Londres. Mais pour cela, il fallait absolument que le général en chef de la 1<sup>re</sup> armée française qui avait repoussé, au côté des forces alliées, l'armée allemande jusqu'à Berlin, soit présent le jour J et figure parmi les signataires. À défaut de quoi, avait-il dit à l'intéressé, « *je vous ferai passer en cour martiale!* ». L'enjeu n'était donc pas mince, pour la France, mais aussi donc pour ce dernier, le **général de Lattre de Tassigny**.

Fort heureusement, il avait à ses côtés un jeune commandant parlant anglais, intelligent et charmeur, qui allait lui être d'une grande utilité pour ne pas être mis de côté par les amis anglo-saxons. Il avait eu la bonne idée de l'emmener avec lui, alors même que les alliés n'avaient autorisé que la présence de deux généraux français pour l'événement.



— René Bondoux  
et le maréchal  
de Lattre de Tassigny.

Ce jeune homme était avocat. Il avait déjà défrayé la chronique parce qu'il était un escrimeur d'exception, double médaillé olympique, en or, à Los Angeles en 1932, et en argent, à Berlin, en 1936. Déjà Berlin. La boucle allait se boucler, neuf ans après. **René Bondoux** revenait sur les lieux de ses exploits. Mais rien ne ressemblait plus à la ville orgueilleuse et monumentale qui avait accueilli les Jeux. Il n'y avait plus que ruines, fumées et désolation. Il allait aussi boucler sa guerre à lui.



— Portrait  
de René Bondoux  
par Géo London, 1949.

**René Bondoux** est avocat depuis neuf ans lorsqu'il est mobilisé en septembre 1939. Il a déjà son cabinet. Il est ancien premier secrétaire de la Conférence et champion olympique d'escrime. Il est jeune marié et père d'un petit garçon. Il est officier de réserve dans la cavalerie. Il est mobilisé en 39 et combat jusqu'aux plages de Dunkerque en juin 1940. Avec ses hommes, il protège la retraite des forces britanniques derrière une dune. Lorsque les soldats anglais sont presque tous embarqués, il ne sait plus que faire. Il ne reçoit plus d'ordre. Il n'y a plus de radio. Ignorant les rafales allemandes, il court lui-même jusqu'au PC français pour savoir quelles sont les consignes. Là, le **vice-amiral Platon** lui dit : « *c'est fini, personne ne viendra nous sauver. On va devoir se rendre. Partez vite avant qu'il ne vous fasse prisonnier...* ». Il a un moment

d'hésitation, mais décide de faire le chemin retour vers ses hommes en échappant à nouveau aux tireurs allemands. Pas question de les abandonner. Il court vers la captivité. Il est interné dans un oflag en Silésie. Ses conditions de prisonnier n'y sont pas les pires. Les geôliers sont honorés d'avoir un champion olympique couronné à Berlin. Ils le laissent enseigner l'escrime à ses compagnons d'infortune et organiser des assauts. Il est libéré le 14 octobre 1941, après 15 mois de détention. Ses proches ont transmis aux autorités un dossier médical établissant qu'il a un souffle au cœur.

Après un long voyage en train, il retrouve Paris et sa famille. Il retourne à son cabinet. Mais les conditions de l'Occupation ne lui conviennent pas. Il découvre un régime de collaboration zélé qui lui déplaît. Il décide de rejoindre la résistance. Il envoie son épouse américaine **Virginia** (rencontrée dans le village olympique à Los Angeles en 1932) et leur jeune fils, **Jimmy**, aux États-Unis. Les alliés ont débarqué en Afrique du Nord. Il veut les rejoindre. En avril 1943, à la faveur d'une plaidoirie dans le sud de la France, il se rend à Perpignan. Le réseau de résistance locale lui trouve un passeur. Avec trois autres personnes, il traverse les Pyrénées à pied. Mais arrivés de l'autre côté de la frontière, les policiers espagnols, sans doute alertés de leur arrivée, arrêtent **René Bondoux** et ses trois camarades. Et c'est à nouveau la prison. Il est interné plusieurs mois dans la prison de Figueras, puis dans celle de Gérone. Les conditions de détention y sont terribles. Ils sont plus d'une dizaine par cellules, à dormir à même le sol. Ils sont tout juste nourris, tondus et couverts de vermine. Il y retrouve des opposants politiques à Franco, des réfugiés italiens, anglais et français. Après six mois de ce régime, il a perdu quinze kilos, et sa santé inquiète; cette fois-ci pour de vrai. Il est libéré grâce à l'intervention de la Croix-Rouge américaine.

Il rejoint Malaga et embarque en décembre 1943 sur *le Gouverneur de Lépine* qui accoste à Casablanca en échappant aux bombardements des stukas allemands. Il verse une larme lorsqu'il aperçoit, flottant sur le port, le drapeau

tricolore à croix de Lorraine. Il a alors le grade de capitaine. Il est affecté au deuxième régiment des dragons. Il commande le premier escadron de ce régiment de chars. Pendant plus d'un an, il participe à la reconstitution d'une armée française qui se prépare à débarquer sur les côtes de Provence pour libérer son pays. Après plusieurs mois de préparation, le grand jour arrive. Le 15 août 1944, au petit matin, il débarque dans les premiers à la tête de son unité, au Rayol-Canadel. Il est en tête de la reconquête qu'entreprend la 1<sup>re</sup> armée des forces françaises libres, commandée par le **général Jean de Lattre de Tassigny**. C'est la campagne de France qui commence. Il n'y a pas vraiment de résistance, avant de retrouver les forces allemandes regroupées à l'Est. Il se bat à Autun, puis dans le Morvan.



— Médaille de la 1<sup>re</sup> armée, 1995.

Son général en chef tombe sous le charme de son intelligence et de son énergie combative. En février 1945, il l'invite à sa table pour un dîner en tête-à-tête. Il lui propose de devenir son chef de cabinet. Il lui explique ce qui va se jouer dans les semaines suivantes. Les ordres de **de Gaulle** sont clairs. Il faut que l'armée française reconquière seule une partie de l'Allemagne, et qu'elle arrive en même temps que les alliés à Berlin. C'est à ce prix qu'elle comptera parmi les vainqueurs. Elle a moins d'hommes que les autres dans ses rangs. Elle est la moins bien équipée. Elle doit donc redoubler de vaillance et de vitesse. Mais en Alsace, la bataille fait rage. **De Gaulle** a assigné à la 1<sup>re</sup> armée, l'objectif d'être les premiers à traverser le Rhin, «*Dussiez-vous le traverser en barque !*». À Colmar, les combats font 40 000 victimes dans les troupes allemandes sur les 70 000 hommes arc-boutés sur la frontière qu'ils ont interdiction d'abandonner. On en compte 14 000 dans les rangs français, et 8 000 chez les Américains. Puis le Rhin traversé, c'est la campagne d'Allemagne. La 1<sup>re</sup> armée traverse le Wurtemberg et pousse vers la Bavière et le Tyrol. Ils conquièrent Stuttgart, Sigmaringen, Ulm. Le 7 avril, c'est la découverte de l'horreur concentrationnaire nazie, et la libération du camp de Vaihingen-sur-l'Enz. Les Soviétiques sont en avance sur le front est. Ils ne sont plus très loin de Berlin. L'armée américaine et les forces britanniques avancent dans le nord de l'Allemagne. L'armée française, elle, est encore dans la Forêt-Noire. Elle installe son quartier général à Lindau au bord du lac de Constance.

Le « cabinet » que dirige désormais **René Bondoux**, qui a été promu commandant, est un rouage essentiel de l'importante machine qu'est la 1<sup>re</sup> armée française. C'est un club très fermé constitué de cinq officiers que Bondoux dirige. On n'y dort jamais. On demeure jour et nuit à la disposition d'un chef insomniaque et exigeant. Le « cabinet » organise ses relations politiques, les contacts avec la presse, la rédaction de notes diverses de synthèse et des communiqués officiels, la réception des agents des services spéciaux. L'enjeu n'est donc pas mince, il faut définitivement installer la France dans le camp des vainqueurs... **René Bondoux** excelle à cet exercice. C'est un grand soldat, mais aussi, déjà, un fin politique. Il suit le commandant en chef comme son ombre.

Dans la nuit du 3 au 4 mai, arrive au quartier général un télégramme du **général de Gaulle** avisant **de Lattre** qu'il est désigné pour signer au nom de la France, l'acte de capitulation des forces allemandes. Mais le 7 mai, un autre télégramme leur apprend que la reddition de l'armée allemande vient d'être signée à Reims, dans une salle du collège abritant le quartier général américain par le maréchal allemand **Alfred Jodl**, et que les combats doivent cesser le 8 mai à 23h. Cette signature déçoit **de Lattre** qui ne va donc pas entrer dans l'Histoire. Elle provoque surtout la fureur de **Staline** qui veut que la capitulation de l'Allemagne soit signée dans sa capitale, à Berlin, où l'Armée rouge règne en maître. C'est ainsi qu'arrive un deuxième télégramme un peu plus tard dans la nuit du 7 mai, qui les informe que l'acte solennel de la capitulation des forces allemandes sera finalement signé à Berlin, le lendemain. Le **général de Lattre** reste désigné pour participer à cette signature. Ouf!

La cérémonie doit se tenir à l'état-major du **maréchal Joukov**, commandant en chef de l'armée soviétique, dans le village de Karlshorst, dans la banlieue est de Berlin. C'est un des seuls villages qui a été épargné par les bombardements. On y dépêche en urgence les représentants des chefs alliés : le **maréchal de l'air Tedder** pour les Britanniques, et le **général Spaatz**, général d'aviation américain pour les États-Unis. C'est donc ces deux-là et **Joukov** que **de Lattre** doit rejoindre en urgence pour signer le lendemain. Il n'a droit qu'à un seul accompagnateur. Il désigne son chef d'État-major, le **général Demetz**. Mais il ne veut pas se séparer de son précieux chef de cabinet. Il demande à **Bondoux** de se joindre à la délégation, « *quand il y a la place pour deux, il y a la place pour 3!* » Un avion de transport américain *Dakota* doit venir les chercher. Ils l'attendent jusqu'au matin sans avoir dormi. Lorsqu'installés dans l'avion, ils peuvent enfin prendre un peu de sommeil, **de Lattre** dit à **Bondoux** : « *Profitez-en pour m'écrire une allocution. Il est probable que je doive prendre la parole après la signature. Vous saurez trouver les mots qu'il faut dire* ». **Bondoux** prend donc son carnet et, luttant contre le sommeil qui l'assaille, il écrit toute la fierté qu'éprouve la France victorieuse en ce jour historique. Cela lui prend le temps d'arriver en survol de Berlin, où il ne reconnaît rien de la ville olympique d'il y a neuf ans. Il n'y a plus que ruines et décombres.

Après avoir été reçus par **Joukov** et s'être installés dans la villa qui leur a été réservée, nos trois Français vont voir comment est disposée la salle des signatures. Stupeur! N'y trônent que trois drapeaux. Le drapeau français est absent. **Bondoux** qui parle mieux anglais que les deux autres s'en inquiète auprès d'un officier anglais, qui lui répond « *Et pourquoi pas les Chinois?* ». La signature est prévue pour la fin de journée et on est déjà en fin d'après-midi. Il n'y a pas de temps à perdre. **De Lattre** comprend que c'est auprès des Russes qu'il faut obtenir le sésame. Il sympathise avec **Joukov**. Il lui dit que s'il rentre en France sans figurer parmi les signataires, il sera guillotiné. Ce qui n'étonne pas plus que cela le Soviétique. Il rappelle l'effort considérable accompli par la France pour se libérer et reconstituer une armée qui a pu participer aux combats de la victoire.

Lorsqu'enfin il obtient de pouvoir signer pour la France, le ministre des Affaires étrangères de Staline, **Vychinski**, débarque de Moscou. Celui qui s'est illustré comme ancien procureur général des procès des grandes purges d'avant-guerre n'est pas un rigolo. S'il est d'accord pour que la France signe comme témoin, et puisse ainsi se joindre au concert des alliés de Yalta, il considère que si **Eisenhower** n'a pas daigné venir et a préféré envoyer un délégué, ce dernier ne doit pas signer, arguant que les Américains ont déjà signé la veille un acte de capitulation. Sur ces entrefaites, le **général Spaatz** dit que s'il ne peut signer,

aucun autre allié ne le fera, et certainement pas la France. Tout est à recommencer. **De Lattre** entreprend de faire changer d'avis les Russes, et le commandant **Bondoux** fait le lien avec les Américains et les Anglais. La nuit est déjà tombée, et tous campent sur leurs positions. Après deux heures de palabres, un accord est enfin trouvé. Il y aura deux signataires principaux, le général **Joukov** et le **maréchal Tedder** représentant les forces de l'Ouest. Les deux autres, **Spaatz** et **de Lattre** seront seulement signataires en qualité de témoins de la reddition. On retape à la hâte le protocole en trois langues. Dans la salle des fêtes de l'école, on dispose une table centrale avec six sièges où prennent place le **maréchal Joukov** entouré, à sa droite, du **maréchal Tedder** et de **Vychinski**, et à sa gauche, du **général Spaatz** et de **de Lattre**. La sixième place mitoyenne de celle de **de Lattre** est celle où s'installera le signataire allemand. Une autre grande table accueille les autres officiers alliés qui sont plus d'une trentaine, dont nos deux Français. Près de la porte d'entrée, une simple table est préparée pour la délégation allemande avec trois chaises.



— Remise de décoration militaire à René Bondoux, 1945.

Un peu plus tôt, **Bondoux** et **Demetz** avaient reçu mission de confectionner à la hâte un drapeau français. Ils ont pu, grâce aux couturières de l'armée rouge, rassembler un bleu de chauffe, un linge blanc et un morceau rouge d'un drapeau soviétique, pour brandir un drapeau de fortune tricolore qui fut joint à temps aux trois autres. La France est donc présente !

Lorsque tout le monde est en place devant le siège qui lui est assigné, **Joukov** prononce quelques mots de bienvenue à l'égard des délégations, puis il fait signe à tout le monde de s'asseoir. Quelques secondes après surgissent de la porte d'entrée, le **maréchal Keitel**, accompagné de l'**amiral Von Freudenburg**, chef de la marine, le **général Stumpf**, chef de l'aviation et de six officiers. **Keitel** salue l'assistance de son bâton de maréchal. Tout le monde fixe le **maréchal Joukov**. Va-t-il se lever ? **Joukov** reste de marbre. Il ne rend pas son salut. Les honneurs ne seront pas rendus aux vaincus. **Keitel** laisse tomber son bâton de maréchal sur la table. Il découvre le plan de table et s'offusque « *Signer à côté d'un français. C'est vraiment un comble !* » Puis les trois fois cinq exemplaires originaux de la reddition sans condition sont signés par leurs six signataires, dont le **général Jean de Lattre de Tassigny** pour la France.

Lorsque **Keitel** quitte la salle avec les plénipotentiaires allemands, un énorme cri de joie est poussé par l'ensemble des personnes présentes. Ce n'est plus qu'effusions, accolades et embrassades. **Bondoux** écrit dans ses souvenirs : « *On se serait cru en présence de supporters d'une équipe de football, venant*

*de gagner l'épreuve!».* Il est presque minuit et déjà le 9 mai à Moscou, date qui restera, là-bas, celle de la victoire. Le soir même, un banquet est organisé. La fête dure toute la nuit. Une deuxième sans dormir pour **Bondoux**. Les quatre chefs prennent tour à tour la parole. Il est heureux d'entendre le **général de Lattre de Tassigny**, prononcer fidèlement les mots qu'il avait rédigés le matin même dans l'avion qui les avait amenés à Berlin. Le lendemain, de retour à Lindau, sur les bords du lac de Constance où le PC français est installé, **de Lattre** tient à décorer personnellement **Bondoux** devant la troupe rassemblée là. Il le fait chevalier de la Légion d'honneur. Cette croix récompensait alors les actes de bravoure accomplis au combat par les officiers appartenant à une unité d'élite.

Au soir de sa vie, **René Bondoux** confiera à ses proches : *«La confiance que m'a accordée le général de Lattre, le souvenir des grandes heures vécues à ses côtés, demeurent l'orgueil de ma vie».* On est en droit de penser que s'il n'avait pas été là, si le **général de Lattre de Tassigny** ne l'avait pas emmené avec lui, le cours de l'Histoire eut pu être différent. La gloire légitime, même si discrète et humble, dont fut auréolé depuis ce jour, celui qui deviendra ensuite le **bâtonnier Bondoux**, rejaillit nécessairement sur le barreau de Paris...

80 ans après, il n'est pas inutile de s'en souvenir. ■

#### **Basile Ader, conservateur du Musée du Barreau**

Pour en savoir plus sur René Bondoux, rendez-vous sur le site *Mémoire 39-45* du barreau de Paris.



— René Bondoux  
et le maréchal  
de Lattre de Tassigny.



*EN QUELQUES MOTS :*

- *Âge : 42 ans*
- *Inscrite au barreau en 2007*
- *Avocate en droit de la consommation, contentieux DGCCRF et droit alimentaire*
- *Chevalier du Mérite agricole*
- *Capitaine de corvette (RC) de la Marine nationale*

**Julia Bombardier,  
droit de la loyauté  
et arts en liberté**

Julia Bombardier est avocate experte en droit de la consommation et droit alimentaire au sein du cabinet *Tactics*, qu'elle a fondé avec trois associés. Elle est aussi poète, peintre et musicienne multi-instrumentiste. Journées ultra-remplies sur fond de courtes nuits : portrait d'une femme qui conjugue rigueur et créativité, à la croisée (...)

*Le droit est fondé sur un idéal de justice. L'art poursuit un idéal de beauté. Ces deux idéaux ont en commun d'être exigeants, parfois inaccessibles, mais toujours stimulants.*

”



## Julia Bombardier, droit de la loyauté et arts en liberté

*Julia Bombardier est avocate experte en droit de la consommation et droit alimentaire au sein du cabinet Tactics, qu'elle a fondé avec trois associés. Elle est aussi poète, peintre et musicienne multi-instrumentiste. Journées ultra-remplies sur fond de courtes nuits : portrait d'une femme qui conjugue rigueur et créativité, à la croisée de la stratégie et de l'instinct.*



— L'attente

### **Le droit de la loyauté**

Julia se définit comme avocate en **droit de la loyauté**. « Je m'assure que les informations données au consommateur sont des informations loyales », résume-t-elle. Derrière cette formule limpide, un champ d'expertise complexe qui lui permet d'accompagner les entreprises en conseil, mais surtout en contentieux : les pratiques commerciales trompeuses, la conformité des produits, la sécurité alimentaire, et plus largement, le contentieux lié à l'honnêteté et à la loyauté de l'information.

Passionnée par le droit et la gastronomie, elle s'est naturellement tournée vers le droit de la consommation et le droit alimentaire, des disciplines qui se caractérisent par un mille-feuille de textes. « Au-delà des règles transversales, il y a quasiment autant de textes que de produits : le chocolat, le lait, l'huile d'olive, etc. Ce droit est à mi-chemin entre

le Sudoku et les échecs : très structuré et très technique. Compte tenu des enjeux et de la multiplicité des acteurs impliqués, il y a aussi beaucoup de stratégie. C'est également un droit qui évolue constamment pour s'adapter aux évolutions de la société. La porte est donc toujours ouverte pour **la création et l'innovation**». Son quotidien mêle ainsi les dossiers contentieux contre la DGCCRF, les actions en concurrence déloyale, la gestion de crises sanitaires et alimentaires, mais aussi les échanges avec les équipes marketing, où il faut jongler entre conformité et créativité.

À cette expertise s'ajoute une casquette : chargée d'enseignement en droit de la consommation et droit alimentaire à Paris 1 Panthéon-Sorbonne et Paris 2 Panthéon-Assas, depuis plus de 10 ans.

## **L'art comme ligne de fuite**

Face à la pression permanente de son métier (« avec des journées, voire des nuits, qui ressemblent un peu trop à des parties de Tetris»), Julia a trouvé dans la création artistique un exutoire aussi bénéfique qu'évident. « J'ai besoin de mettre mon cerveau en roue libre. Je peins, j'écris, je joue de la musique ou en compose. Je suis une dilettante obsessionnelle ! »

Deux fois lauréate du prix de peinture du barreau, elle définit sa création comme étant centrée sur le geste et la libération. « Je ne cherche pas la perfection. Ce que j'aime, c'est le mouvement et la liberté. » Parmi ses influences : Monet et Van Gogh, dont elle admire les bleus et verts envoûtants, les fulgurances de jaune, mais également Staël pour son audace et sa liberté.



— L'oubli

## **Une vie rythmée par la musique**

La musique fait aussi partie de son paysage intérieur. Formée au piano classique dès son enfance passée au Vietnam, Julia compose, expérimente et change d'instrument au gré de ses humeurs... et de ses voisins! Flûte traversière à quinze ans (apprise en autodidacte),

trompette et bugle pendant le confinement... Et bien sûr, la bombarde, clin d'œil à ses origines bretonnes et à son nom de famille (les bombardiers étaient les canonniers du roi).

Ses références musicales naviguent entre les compositeurs classiques (Wagner, Bach et Liszt) et les compositeurs de musiques de film comme John Barry (*Out of Africa*) ou Morricone. « La musique répond à un besoin d'harmonie et de concentration, elle m'a appris la patience. Recommencer encore et encore jusqu'à ce que le morceau s'approche de la perfection. »

## **Le pouvoir des mots**

Enfin, il y a l'écriture. Julia écrit de la poésie, qui a d'ailleurs été publiée à plusieurs reprises dans la revue littéraire du barreau de Paris. « Ce que j'aime dans la poésie, c'est la pureté des mots et la justesse des émotions. Ce choix précis de la formulation que je recherche également en tant qu'avocate, lorsque je rédige des conclusions ou que je travaille une plaidoirie. »

Ses textes naissent souvent la nuit, dans des phases de mélancolie fertile : « dans ces moments, j'éprouve une forme de grande joie intérieure, car je sais que je vais y puiser mon inspiration ». Elle aime particulièrement écrire dans les cafés, notamment à *l'Hôtel*. Là où Gainsbourg a composé *L'Histoire de Melody Nelson*, et là où Oscar Wilde passa les derniers mois avant sa mort dans la chambre 16. À l'époque, *l'Hôtel* était dans un piteux état. Le célèbre écrivain aurait déclaré : « mon papier peint et moi nous livrons un duel à mort. L'un ou l'autre va devoir s'en aller. » Le papier peint triompha, avant de succomber à son tour aux assauts de la rénovation.

## **Droit et beauté**

« La peinture est une poésie muette et la poésie est une peinture parlante », disait Simonide de Céos.

Entre les codes, les couleurs, les notes et les vers, l'avocate ne cherche pas à choisir. Le droit lui apporte des cadres, l'art, la liberté. « Le droit est fondé sur un idéal de justice. L'art poursuit un idéal de beauté. Ces deux idéaux ont en commun d'être exigeants, parfois inaccessibles, mais toujours stimulants. »

Dans ce monde de normes mouvantes et d'émotions puissantes, elle trace une courbe singulière et colorée, celle d'une stratège passionnée, créative et fidèle à son cap : la liberté. ■

LE 9 MAI, JOURNÉE DE L'EUROPE, NOUS AVONS CÉLÉBRÉ LE 75<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE LA DÉCLARATION SCHUMAN, MOMENT FONDATEUR DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE. À CETTE OCCASION, NOUS AVONS CHOISI DE CONSACRER LA RUBRIQUE INTERNATIONALE À L'EUROPE.

# Les barreaux français, mobilisés pour défendre l'État de droit en Europe

Le 28 mars 2025, la Direction générale de la justice et des consommations (DG JUST) de la Commission européenne a auditionné les représentants de la profession à la suite de la contribution des barreaux français au rapport sur l'État de droit dans l'Union européenne.





Exercer dans l'Union européenne :  
quelles opportunités pour les avocats  
du barreau de Paris ?

L'Union européenne offre aux avocats un régime  
unique au sein des professions libérales : la libre  
circulation (...)

L'Europe des barreaux en 2024 :  
ce qu'il faut retenir !

Retrouvez deux lectures clés pour comprendre  
l'Europe des barreaux et des avocats

Vers un 28<sup>e</sup> régime ?

Lors du Forum économique  
mondial de Davos du 24 janvier  
dernier, la présidente  
de la Commission européenne  
Ursula Von der Leyen a annoncé  
la volonté de la Commission  
de proposer un 28<sup>e</sup> régime  
pour les entreprises.



# Les barreaux français, mobilisés pour défendre l'État de droit en Europe



*Le 28 mars 2025, la Direction générale de la justice et des consommations (DG JUST) de la Commission européenne a auditionné les représentants de la profession à la suite de la contribution des barreaux français au rapport sur l'État de droit dans l'Union européenne.*

Le bâtonnier du barreau de Paris, **Pierre Hoffman**, la présidente du CNB **Julie Couturier**, **Camille Potier** pour le barreau de Paris, **Christina Kruger** pour la Conférence des bâtonniers et **Laurent Pettiti** pour la Délégation des barreaux de France ont à cette occasion rappelé le rôle crucial des avocats dans l'effectivité de l'État de droit ainsi que les attaques actuellement menées à son encontre.

## Le rapport sur l'État de droit, un baromètre du respect des valeurs de l'Union

Créé en 2020, le rapport sur l'État de droit est une publication annuelle de la Commission européenne analysant le respect par les États membres, et par certains pays candidats à l'élargissement, des critères de l'État de droit. Les domaines visés sont au nombre de quatre :

- indépendance, qualité et efficacité du système judiciaire;
- mécanismes et politiques en place visant à prévenir et combattre la corruption;
- diversité et indépendance des médias;
- séparation des pouvoirs, contrôles institutionnels, transparence des processus décisionnels.



La Commission rédige ce rapport par le biais d'un dialogue étroit avec les autorités nationales et les différentes parties prenantes : ONG, syndicats, praticiens, académiciens notamment. Celles-ci reçoivent annuellement un questionnaire de la Commission quant aux évolutions de l'État de droit dans leur domaine de spécialité. Elles peuvent également se prononcer sur tout élément qu'elles jugeraient pertinent de mettre en lumière auprès de l'Union.

Enfin et depuis 2022, le rapport inclut des recommandations spécifiques pour chaque État membre ainsi qu'un suivi de ces recommandations.

## **Le rôle des barreaux français dans la rédaction du rapport sur l'État de droit**

Les barreaux français sont un point de contact permanent de la Commission quant à l'étude de l'indépendance et de l'efficacité du système judiciaire, mais également du respect global de l'État de droit en France. Le barreau de Paris, la Conférence des bâtonniers et le Conseil national des barreaux rédigent ainsi une contribution commune au nom des barreaux français, avec le concours de la Délégation des barreaux de France.

C'est également par le biais du Conseil des barreaux européens que les barreaux français exercent leur influence en fournissant au CCBE son expertise et aux fins d'une contribution globale des barreaux européens centrée sur l'indépendance des avocats dans l'Union.

La Commission mène enfin une audition annuelle des représentants des barreaux français afin d'approfondir les éléments apportés au sein de la contribution, démontrant le rôle désormais indispensable d'expertise du barreau auprès des institutions européennes.

## **Les éléments d'alerte signalés par les avocats français...**

Parmi les difficultés structurelles relatives à l'indépendance du système judiciaire, les barreaux français ont une nouvelle fois mis en exergue l'absence d'indépendance et d'impartialité du parquet tout autant que les risques de politisation existant dans sa nomination. De telles carences apparaissent d'autant plus problématiques avec l'importance croissante prise par le parquet européen, concurrent des parquets nationaux et doté quant à lui d'une véritable indépendance des autorités nationales.

Les multiples attaques portées à l'encontre de la profession ont également été soulignées et notamment l'affaiblissement du secret professionnel causé par les récentes décisions de la Chambre criminelle ainsi que par la multiplication des interceptions téléphoniques et perquisitions des avocats. Les propos tenus par différentes personnalités politiques, représentants du parquet et membres du gouvernement tendant à assimiler les avocats à leurs clients et à les dépeindre comme leurs complices à l'occasion des débats entourant la lutte contre le trafic de stupéfiants ont fait l'objet d'alertes particulières.

À l'occasion de l'audition des représentants des barreaux, ceux-ci ont enfin souligné les difficultés existantes en matière d'accès à la justice et notamment l'expérimentation d'une contribution financière obligatoire devant les tribunaux des activités économiques ainsi que les faiblesses du système d'aide juridictionnelle. Le bâtonnier **Pierre Hoffman** a particulièrement mis en lumière les défis créés par les nouvelles technologies, dont l'intelligence artificielle, le risque de fracture numérique pour les justiciables et le mouvement de déjudiciarisation poursuivi par le gouvernement.

## ...et les propositions apportées

Contributeurs constructifs, les barreaux français portent à l'occasion de leur contribution diverses propositions de réformes utiles au renforcement et à la préservation de l'État de droit.

C'est ainsi que face au caractère structurel de la surpopulation carcérale au niveau européen et aux multiples condamnations pour conditions de détention indignes relevées par la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH), les barreaux français soutiennent la nécessité d'un droit de visite européen des bâtonniers au sein des lieux privatifs de liberté. Un tel droit revêt un caractère fondamental dans l'effectivité de la lutte contre les traitements inhumains et dégradants, lesquels altèrent indubitablement la confiance des justiciables dans le système judiciaire. Déjà intégré au droit français, belge et portugais, une généralisation de ce droit au niveau européen apparaît indispensable comme le rappelait encore le barreau de Paris dans une résolution commune avec le barreau de Bruxelles le 18 mars 2025.

Les barreaux français ont enfin apporté une fois de plus leur plein soutien à la signature par les États membres de la Convention européenne pour la protection de la profession d'avocat le 13 mai 2025 à Luxembourg. Le bâtonnier et le président de la Délégation des barreaux de France **Laurent Pettiti** ont détaillé les nombreux apports de ce premier instrument international contraignant en la matière et souligné la possibilité d'une adhésion de l'Union à la Convention. ■



— L'équipe  
de la Délégation  
des barreaux de France  
à Bruxelles



## Exercer dans l'Union européenne : quelles opportunités pour les avocats du barreau de Paris ?

*L'Union européenne offre aux avocats un régime unique au sein des professions libérales : la libre circulation des avocats y est encadrée par un corpus spécifique de directives sectorielles, garantissant un accès privilégié à l'exercice transfrontalier du droit.*

Ce cadre juridique ouvre ainsi aux avocats du barreau de Paris de réelles perspectives de développement professionnel dans l'ensemble des États membres de l'Union européenne.

### **Un cadre juridique dédié à la mobilité des avocats**

Les avocats européens bénéficient de deux voies principales pour exercer dans un autre État membre de l'Union :

#### **1. LA LIBRE PRESTATION DE SERVICES – DIRECTIVE 77/249/CEE DU 22 MARS 1977**

Dans ce cas, l'avocat parisien intervient de manière ponctuelle ou temporaire dans un autre État membre (rencontre avec un client, participation à une audience, conseil juridique, etc.)

Il n'a pas l'obligation de s'inscrire auprès de l'ordre professionnel local, mais doit respecter les règles déontologiques et professionnelles de l'État d'accueil.

#### **2. LA LIBERTÉ D'ÉTABLISSEMENT – DIRECTIVE 98/5/CE DU 16 FÉVRIER 1998**

Ce second régime permet à l'avocat d'exercer de manière permanente et stable dans un autre État membre, sous son titre d'origine (*avocat au barreau de Paris*).

Il doit alors s'inscrire auprès du barreau local tout en restant inscrit

au barreau de Paris. En cas d'omission au barreau d'origine, il perd le droit de figurer comme avocat européen auprès du barreau d'accueil.

Cette directive ouvre également la voie à une **intégration complète dans le barreau local** : après trois ans d'exercice effectif et régulier dans le droit local (y compris le droit de l'Union), l'avocat peut solliciter le titre professionnel de l'État d'accueil, sans passer d'examen, via la procédure dite d'*assimilation* (article 10 de la directive).

## **Une autre voie : la reconnaissance des qualifications**

En dehors de l'exercice sous son titre d'origine, l'avocat du barreau de Paris peut également accéder au titre professionnel local via la **directive 2005/36/CE sur la reconnaissance des qualifications professionnelles**, en réussissant un **test d'aptitude** ou en effectuant un **stage d'adaptation**.

Certains barreaux, comme ceux de **Bruxelles** ou **Madrid**, proposent des guides très clairs pour accompagner les avocats dans ces démarches.

## **Une dynamique très engagée**

Aujourd'hui, **1287 avocats inscrits au barreau de Paris** sont également enregistrés auprès d'un barreau d'un autre État membre de l'Union européenne. Cette mobilité démontre la vitalité du barreau de Paris à l'échelle européenne.

### **Avocats parisiens, saisissez ces opportunités !**

Le cadre européen facilite et sécurise votre développement professionnel au-delà des frontières. Que vous envisagiez une installation durable ou une activité ponctuelle, les dispositifs européens vous sont accessibles. ■

Pour aller plus loin, vous pouvez consulter :

- le vademécum de l'exercice international ;
- l'autorisation d'exercice principal à l'étranger.

## L'Europe des barreaux en 2024 : ce qu'il faut retenir !

*Retrouvez deux lectures clés pour comprendre  
l'Europe des barreaux et des avocats*

- **Le rapport d'activité de la Délégation des barreaux de France (DBF)**

La DBF représente l'ensemble des avocats des barreaux français auprès des institutions européennes et de la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne.

<https://www.dbfbruxelles.eu/rapport-annuel-2024/>

- **Le rapport d'activité du Conseil des barreaux européens (CCBE)**

Le CCBE est l'instance représentative des avocats au niveau européen, en particulier auprès des institutions de l'Union. Il représente près d'un million d'avocats. Depuis janvier 2025, il est présidé par un Français : **Thierry Wickers!**

<https://online.fliphtml5.com/anccs/hpab/#p=1> ■

## Vers un 28<sup>e</sup> régime ?

*Lors du Forum économique mondial de Davos du 24 janvier dernier, la présidente de la Commission européenne **Ursula Von der Leyen** a annoncé la volonté de la Commission de proposer un 28<sup>e</sup> régime pour les entreprises. Cette idée n'est pas récente, puisque la Commission avait déjà proposé la création d'une « société privée européenne » destinée à aider les PME en 2008, et qu'en 2011, le Comité économique et social européen avait publié un avis d'initiative portant sur le thème « Le 28<sup>e</sup> régime – une option pour moins légiférer au niveau communautaire ». Ces derniers mois, le 28<sup>e</sup> régime était revenu sur le devant de la scène après avoir été préconisé par **Mario Draghi** et **Enrico Letta**, dans leurs rapports portant respectivement sur la compétitivité européenne et sur l'avenir du marché unique.*

La Commission européenne, qui a dévoilé un programme de travail pour 2025 axé notamment sur la **simplification et la compétitivité**, a ainsi saisi l'opportunité de reprendre les travaux portant sur le 28<sup>e</sup> régime et l'a inscrit dans les axes d'action de sa *boussole de l'Union européenne pour la compétitivité*.

Les 20 et 21 mars derniers, les chefs d'État et de gouvernement réunis en Conseil européen, et qui ont dans ce cadre la responsabilité de définir les grandes orientations et les priorités des politiques de l'Union européenne, ont approuvé cette initiative et appelé la Commission européenne à proposer un 28<sup>e</sup> régime.

### **Premières tentatives de définition des contours du futur 28<sup>e</sup> régime européen**

Le 28<sup>e</sup> régime est un concept qui désigne communément un régime juridique commun aux 27 États membres, et que les entreprises pourront choisir, si elles le souhaitent, afin d'exercer leurs activités et se développer sur l'ensemble du marché unique. Cette mesure découle d'un constat formulé par Ursula Von der Leyen dans son discours à Davos du 24 janvier dernier : le marché unique demeure fragmenté et de trop nombreuses barrières juridiques et administratives empêchent encore les entreprises, notamment les PME, de croître sur l'ensemble du territoire de l'Union.

De nombreuses incertitudes demeurent cependant quant aux **domaines** que le 28<sup>e</sup> régime couvrira, ainsi qu'à son **champ d'application**, et notamment les **secteurs et tailles** des entreprises qui seront concernés.

En effet, alors qu'*a priori* un 28<sup>e</sup> régime se rapporte principalement au **droit des sociétés**, la boussole pour la compétitivité de la Commission européenne indiquait que la proposition législative pourrait également chercher à simplifier des règles relatives au **droit de l'insolvabilité, au droit du travail et au droit fiscal**. Cette position a été confirmée lors de 1<sup>re</sup> réunion du forum de haut niveau pour la justice et la croissance qui s'est tenue le 27 mars dernier, et lors de laquelle le commissaire à la Justice **McGrath**, responsable du dossier, a plaidé pour un 28<sup>e</sup> régime qui s'étendrait à davantage de domaines que celui du droit des sociétés, citant ainsi le droit du travail et le droit fiscal.

Également, tandis que les conclusions du Conseil européen du 20 mars dernier et la boussole pour la compétitivité de la Commission ciblaient toutes deux les **« entreprises innovantes »**, le commissaire à la Justice **McGrath** a indiqué début avril que le champ d'application du 28<sup>e</sup> régime n'était pas tranché. Ce 23 avril, le commissaire à la Stratégie industrielle, **Stéphane Séjourné**, a également souhaité que la **proposition ne vise pas un unique domaine sectoriel**. Il a, en outre, plaidé pour que ce 28<sup>e</sup> régime évite **l'écueil des seuils**, afin d'éviter notamment qu'une entreprise couverte par le 28<sup>e</sup> régime ne puisse plus en bénéficier si elle croît, ce qui créerait *in fine* davantage d'insécurité juridique pour ce type de structure.

Ainsi, alors que le projet semblait initialement viser les *start-ups* dans le domaine de l'innovation, il semble désormais possible de considérer que la proposition de 28<sup>e</sup> régime aura un champ d'application bien plus étendu.

## Les prochaines échéances

Pour tenter de trouver une réponse à ces questionnements, la Commission européenne échange actuellement avec la commission des affaires juridiques (JURI) du Parlement européen, les représentants des États membres, ainsi qu'avec un certain nombre de parties prenantes, dont le **Conseil des barreaux européens (CCBE)**, dans le cadre d'un **Forum de haut niveau pour la justice et la croissance**. La prochaine réunion du forum se tiendra le 25 juin et portera essentiellement sur le droit des sociétés et le 28<sup>e</sup> régime. La Commission européenne a également annoncé qu'elle ouvrirait une **consultation publique** portant sur le thème du 28<sup>e</sup> régime aux alentours de **l'été 2025**.

Des informations à propos du 28<sup>e</sup> régime sont également attendues dans la prochaine **stratégie de l'UE pour les *start-ups* et les *scale-ups*** dont la publication est annoncée pour le **2<sup>d</sup> semestre 2025**.

Il faudra ensuite attendre le **1<sup>er</sup> semestre de 2026**, pour prendre connaissance de la proposition rédigée par la Commission européenne, laquelle a indiqué que le texte devrait probablement être publié au mois de **mars 2026**. ■

# L'accès aux archives, un enjeu pour le travail mémoriel



Le 2 avril dernier, le bâtonnier Pierre Hoffman, la vice-bâtonnière Vanessa Bousardo, et Julie Couturier, ancienne bâtonnière, ont signé une charte réglementant l'accès aux archives du barreau de Paris.

## L'accès aux archives, un enjeu pour le travail mémoriel



*Le 2 avril dernier, le bâtonnier **Pierre Hoffman**, la vice-bâtonnière **Vanessa Bousardo**, et **Julie Couturier**, ancienne bâtonnière, ont signé une charte réglementant l'accès aux archives du barreau de Paris.*

Ce texte est l'aboutissement de travaux entamés en 2023. Alors que le barreau de Paris engageait des réflexions sur sa propre histoire autour des 80 ans de la Seconde Guerre mondiale, la problématique de l'accès aux archives est devenue rapidement incontournable : comment, en effet, permettre que se fasse le travail de l'historien, si ce dernier n'a pas accès aux sources ? La réflexion est d'ailleurs valable, certes pour cette période 1939-1945, mais aussi pour tous les documents, quelle que soit l'époque.

Longtemps, le barreau de Paris n'a pas ou peu permis la communication des archives qu'il conserve. La question n'est pas simple : au barreau comme dans toute institution, les documents produits au cours de l'histoire contiennent parfois, forcément, des renseignements sensibles et autres informations personnelles à protéger. Plusieurs bâtonniers, par le passé, avaient déjà tenté d'examiner ce sujet.

Aussi, un groupe de travail dit *Commission mémoire* a été constitué pour réfléchir aux solutions à apporter à cette problématique. Il était composé aussi bien de membres du barreau que de personnes extérieures venues apporter leur expertise : archivistes, chercheurs et spécialistes en droit des archives.

La charte issue des réflexions de ce groupe, à l'égal de ce que fait le Code du patrimoine pour les archives publiques, se veut être un texte à la fois d'ouverture et de réglementation. Par le biais de règles, de délais et de procédures nouvelles, l'idée est ici d'encadrer la communicabilité des archives, en toute transparence, en ménageant à la fois la nécessaire

ouverture des archives pour le travail d'écriture de l'Histoire, et la protection tout aussi nécessaire de différentes sensibilités présentes dans les documents — au premier rang desquelles le secret professionnel de l'avocat. ■

## Service du patrimoine — Musée du Barreau



— Les membres de la Commission mémoire.

De gauche à droite : **Antoine Meissonnier**, chef du département archives du ministère de la Justice ; **Jean-Paul Jean**, historien et magistrat honoraire ; **Thierry Gontard**, secrétaire général de l'Ordre ; **Agnès Wojciechowski**, responsable du service du Patrimoine à l'Ordre ; **Basile Ader**, ancien vice-bâtonnier et conservateur du Musée du Barreau ; **Vanessa Bousardo**, vice-bâtonnière de Paris ; **Pierre Hoffman**, bâtonnier de Paris ; **Vincent Nioré**, ancien vice-bâtonnier ; **Julie Couturier**, ancienne bâtonnière et présidente du CNB ; **Bertrand Warusfel**, avocat ; **Liora Israël**, sociologue ; **Cindy Geraci**, directrice du Musée du Barreau ; **Marianne Ferrand**, directrice de cabinet au CNB ; **Béatrice Hérold**, directrice des archives de Paris et **Marie Ranquet**, conservatrice en chef du patrimoine aux Archives nationales.



**ANTHOLOGIE DE LA RÉPARTIE**  
@ANTHO\_REPARTIE

Lors d'un procès, le juge George Jeffreys pointe sa canne vers un accusé et lance :

- Il y a un scélérat au bout de cette canne !
- De quel côté, monseigneur ?

25 avril 2025



**GERALD\_DARMANIN**  
INSTAGRAM

Fier d'avoir signé la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des #avocats. La France réaffirme son engagement indéfectible pour l'État de droit, la défense des libertés et la sécurité de celles et ceux qui les incarnent chaque jour. Merci au Conseil national des barreaux, à la conférence des bâtonniers et au barreau de Paris d'avoir porté ce texte à nos côtés.

14 mai 2025



**GARDE NATIONALE**  
@GARDENATFR

🔪 @Avocats\_Paris de Paris s'investit en faveur de la réserve opérationnelle en signant une charte en soutien à l'engagement des avocats du barreau de Paris dans la réserve opérationnelle.

29 avril 2025



**RAPHAEL ARROCHE**  
LINKEDIN

Je suis très heureux d'annoncer le partenariat entre le Barreau de Paris (Ordre des avocats de Paris) et Jimini AI, qui va permettre aux cabinets de 1 à 20 avocats de bénéficier d'un accès gratuit de 3 mois à notre plateforme d'IA générative juridique.

Depuis la création de Jimini il y a deux ans, notre ambition est restée la même : démocratiser l'accès à une intelligence artificielle juridique fiable, souveraine et pensée pour les spécificités (...)

13 mai 2025



**DENIS PESCHANSKI**  
@DENISPESCHANSKI

Le barreau de Paris dans la résistance  
(1940 - 1945)

Merci au barreau de Paris pour m'avoir  
invité à participer à cette après-midi  
qui s'annonce passionnante.

14 mai 2025



**MATHILDE DEFARGES**  
LINKEDIN

Un grand merci au Barreau de Paris (Ordre  
des avocats de Paris) pour son invitation  
à la représentation du « Procès de Manouchian,  
dit de l'Affiche Rouge », donnée à l'occasion  
des 80 ans de la victoire du 8 mai 1945.

Une plongée saisissante dans le procès de Missak  
Manouchian et de ses camarades, membres  
du groupe FTP-MOI, par la Cour martiale du tribunal  
du Kommandant von Groß-Paris.

Merci à Jean-Pierre Sakoune pour (...)

15 mai 2025



**LACONFERENCEDUBARREAUDEPARIS**  
INSTAGRAM

La Conférence a le plaisir de vous annoncer  
que la 23<sup>e</sup> séance du 1<sup>er</sup> tour du Concours  
se tiendra le mercredi 28 mai 2025 à 18h30  
à l'auditorium de la Maison du Barreau  
(2 rue de Harlay - 75001 Paris).

L'invitée d'honneur sera Madame  
Lucie Castets, haute fonctionnaire  
et candidate à Matignon.

15 mai 2025



**STÉPHANIE ENCINAS**  
LINKEDIN

« Maman, je peux dessiner ton #starterpack ? »  
Et oui, moi aussi j'ai cédé 😊 ! Mon fils Léopold  
a dessiné mon starter pack.  
Il représente à la fois ma vie d'avocat mais aussi  
ma vie personnelle.

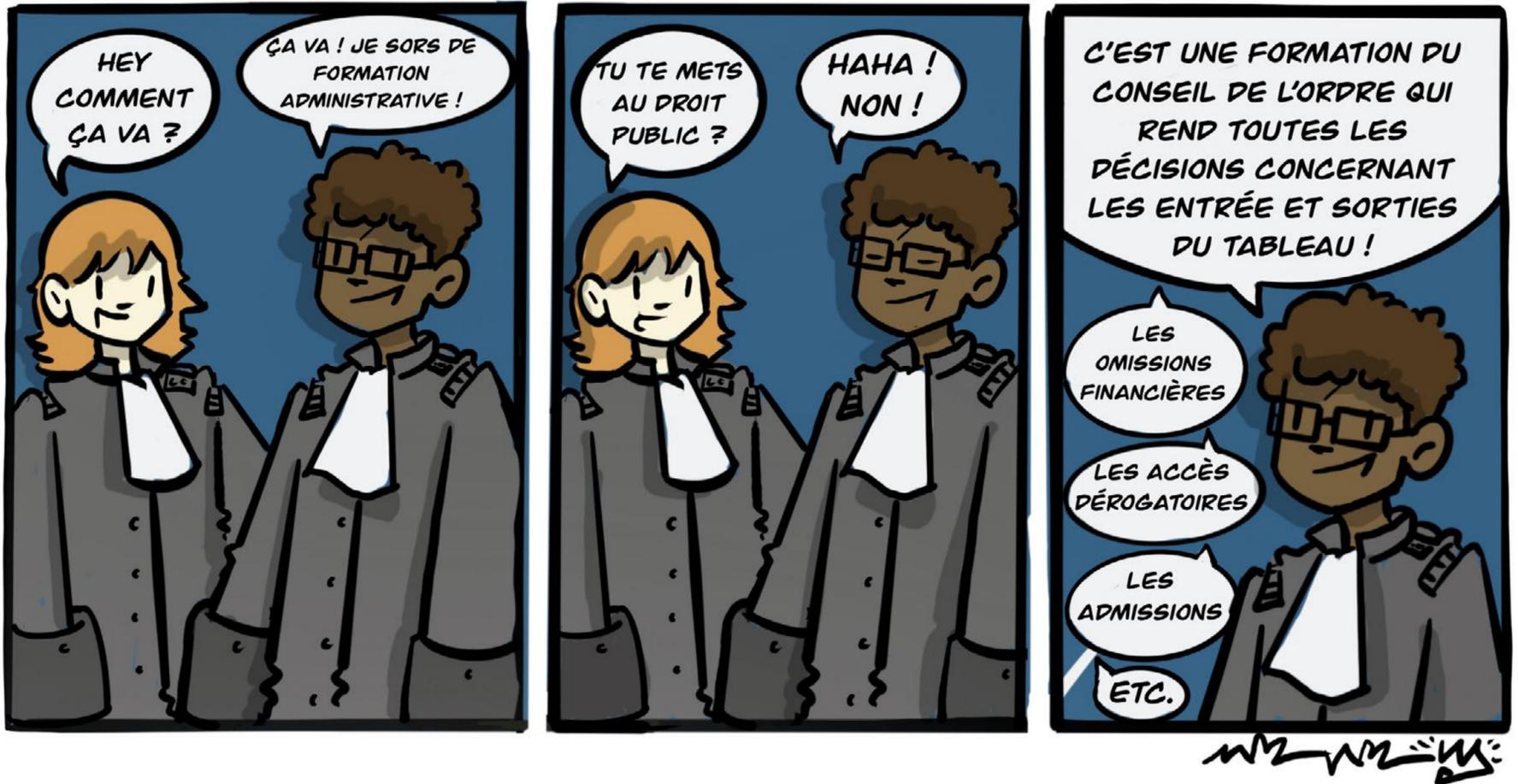
(...)

Merci mon fils pour ce dessin 💖

Et vous, que mettriez-vous dans votre starter pack ?  
#avocat #fiertédemaman

1 mai 2025

## ADMINISTRATIVEMENT VÔTRE

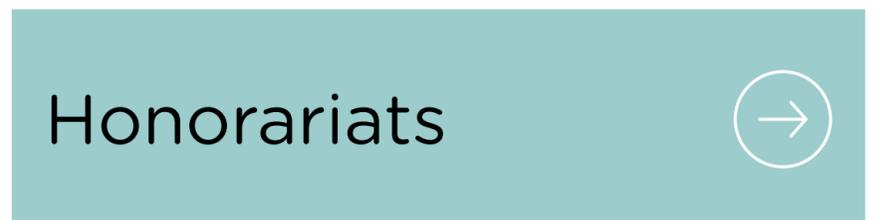


**FORMATION**

FACEBOOK  
ET INSTAGRAM  
DANS LA PRATIQUE  
PROFESSIONNELLE  
DE L'AVOCAT

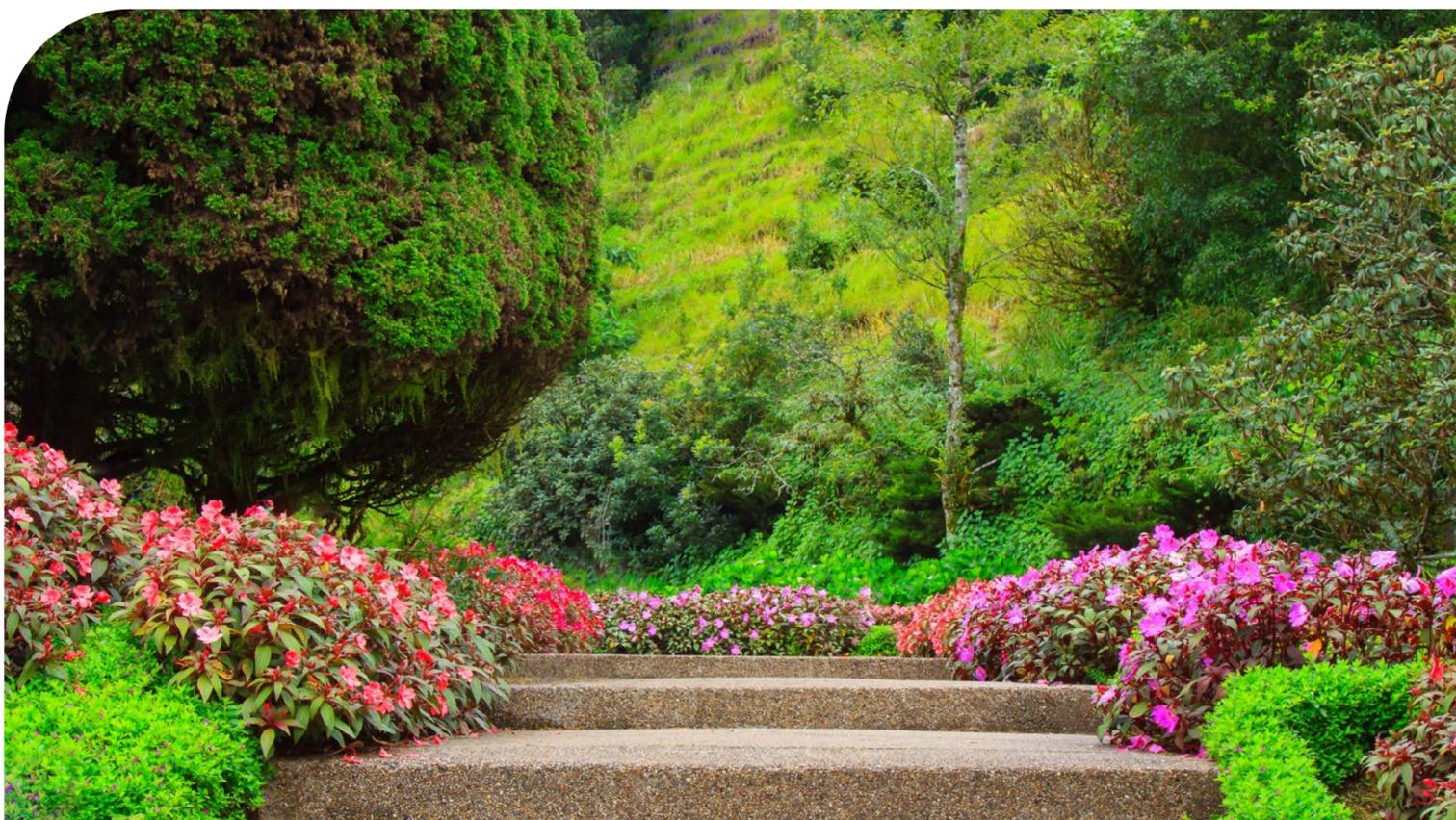
**MERCREDI 21 MAI 2025**

DE 18H À 20H SUR LIVESTORM



## Visites de jardins les 14 et 15 juin avec *Les Robes Vertes*

*L'association Les Robes vertes vous attend nombreux pour sa visite annuelle des jardins qui se déroulera les 14 et 15 juin dans le Cotentin.*



L'association des jardiniers du Palais réunit les membres des professions judiciaires passionnés de jardin et désireux de détente.

De belles visites de jardins privés ou publics, emplis d'histoire, petite ou grande, de culture, d'efforts, de rencontres et de bien-être sont au rendez-vous. ■

Pour en savoir plus : [lesrobesvertes@gmail.com](mailto:lesrobesvertes@gmail.com)

Et plus encore sur notre site : [lesrobesvertes.jimdo.com](http://lesrobesvertes.jimdo.com)



## Fête de Printemps des Mômes du Palais



*Ce 1<sup>er</sup> mai, notre Fête de Printemps a fleuri pour sa 2<sup>e</sup> édition dans une ambiance joyeuse et ensoleillée au parc de Saint-Cloud!*

Des rires d'enfants, des couleurs plein les yeux et de beaux moments partagés en famille : un vrai bonheur!

Les enfants et leurs familles ont profité :

- de chasses aux œufs avec des chocolats;
- du lapin mascotte;
- de la musique au son de l'orgue de barbarie;
- de maquillages tout doux;
- d'ateliers créatifs;
- d'une buvette et d'un partage de gâteaux;
- d'une tombola magique.



Et nous avons partagé cet événement avec notre association solidaire *le Rire Médecin*.

Merci à toutes les familles présentes pour leur bonne humeur.

Si vous êtes avocats-parents, découvrez notre association sur notre site internet [les-momes-du-palais.com](http://les-momes-du-palais.com) et rejoignez-nous ! ■



- Madame Laura Beckerman
- Madame Catherine Lanfray Mathieu
- Madame Caroline Percepied Delestre
- Monsieur François Leprette
- Monsieur Maxime Otto

**Monsieur le bâtonnier et Madame la vice-bâtonnière de l'Ordre des avocats de Paris ont la tristesse de vous faire part des décès de :**

- Monsieur François Wagner, survenu le 3 mai 2025 à l'âge de 72 ans
- Madame Nadal Fakhoury Vellutini, survenu le 30 avril 2025 à l'âge de 62 ans (retrouvez le portrait de Nadal Fakhoury Vellutini dans le Bulletin #15 de 2023)
- Madame Lisa Becker, survenu le 11 avril 2025 à l'âge de 36 ans

**Ordre des avocats de Paris**

Maison des Avocats — Cours des Avocats — 75 017 PARIS — 01 44 32 48 48

Directeur de la publication : Pierre Hoffman, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris.

Rédacteur en chef : Frédéric Bibal, secrétaire du Conseil de l'Ordre.

Ont contribué à ce numéro :

direction de la communication, cabinet du bâtonnier, service international,  
centre de documentation, service du patrimoine, Musée du Barreau, @maitreetalons  
(Tiphaine Mary, MCO).

Crédits photographiques : Ordre des avocats de Paris, Thomas Appert, AdobeStock.

Réalisation : Periscope

**Prochain numéro le 28 mai 2025.**

